DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4e réunion ordinaire de 2018

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

SERVICE :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

N° 2.1

objet : **RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le présent rapport a pour objet de vous présenter le rapport 2018 sur la situation du Département en matière de développement durable.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », impose au président du Conseil départemental, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales).

Depuis la préparation de leur budget 2012, les collectivités doivent donc rendre compte de la mise en œuvre de leur « responsabilité sociétale » sous la forme d'une synthèse établie à partir de l'ensemble des documents, bilans ou évaluations qu'elles ont pu produire.

Conformément au décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 et à l'article D.3311-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable en 2018, ci-annexé, s'articule autour de deux parties principales : la première concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire ; la seconde, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. La présentation de ces bilans est réalisée à l'aune de cinq engagements qui concourent à l'objectif de développement durable. Ces engagements, inscrits à l'article L.110-1 du code de l'environnement, sont les suivants :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Je vous remercie de prendre acte du rapport annexé à la délibération ci-jointe.

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Convocation en date du 9 octobre 2018

- SEANCE DU

PRESIDENCE :

DELIBERATION N° 2.1

RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU :

- la loi du 2 mars 1982
- le code général des collectivités territoriales

les propositions de M. le Président entendues;

après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Vu le décret du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », soumettant les collectivités locales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à l'obligation de présenter, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable,

Vu les articles L.3311-2 et D.3311-8 du Code général des collectivités territoriales,

Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable 2018 annexé à la présente délibération.

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Département de la Seine-Maritime

2018

SOMMAIRE

Introduction

1 - Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre

Le Département : un acteur majeur des politiques de solidarité sociale et territoriale

- **Renforcer la cohésion sociale**

Éléments de cadrage ..... **Page 6**
Contexte et enjeux
Objectifs du Département
Objectifs de développement durable principalement concernés

Bilan ..... **Page 7**
►Inclusion sociale et accompagnement vers l'emploi des Bénéficiaires du RSA
►Accès et maintien dans le logement
►Développement de l'autonomie
►Santé
►Développement culturel
► Accès au sport pour tous

- **Veiller à l'équilibre des territoires**

Éléments de cadrage ..... **Page 13**
Contexte et enjeux
Objectifs du Département
Objectifs de développement durable principalement concernés

Bilan ..... **Page 14**
►Aménagement du territoire
►Numérique
►Accessibilité des services au public
►Coopération

Soutenir l'attractivité du territoire

Éléments de cadrage ..... **Page 18**
Contexte et enjeux
Objectifs du Département
Objectifs de développement durable principalement concernés

Bilan ..... **Page 18**
►Soutien au développement local
►Soutien à l'agriculture
►Soutien à la pêche
►Développement touristique

Agir en faveur de l'environnement pour préserver et améliorer la qualité de vie

Éléments de cadrage ..... **Page 21**
Contexte et enjeux
Objectifs du Département
Objectifs de développement durable principalement concernés

Bilan ..... **Page 23**
►Qualité des eaux et des rivières
►Département « 0 phyto »
►Espaces Naturels Sensibles, biodiversité, paysages et éducation à la préservation de la nature
►Poursuite et renforcement des actions de réduction des déchets
►Culture du risque
►Lutte contre le changement climatique

Conduire les politiques et projets au plus près des habitants

Éléments de cadrage..... **Page 29**
Contexte départemental
Objectifs du Département

Bilan ..... **Page 29**
►Participation des citoyens à l'action du Département
►Qualité et efficience de l'action départementale

2- Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes

Développer la prise en compte des enjeux de santé, sécurité et mixité dans la gestion des ressources humaines..... **Page 33**
►Santé et sécurité au travail
►Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité
►Développement des compétences, bien-être au travail et cohésion sociale interne

Adopter des modes de fonctionnement éco-responsables ..... **Page 39**
►Déplacements des agents
►Dématérialisation des documents et modernisation des dispositifs d'impression
►Collectes sélectives des déchets

Une politique d'achat responsable ..... **Page 42**

Gestion du patrimoine ..... **Page 45**
►Patrimoine bâti
►Accessibilité des bâtiments
►Gestion des infrastructures départementales

INTRODUCTION

« **Satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » : c'est ainsi qu'est formulé l'objectif de développement durable au II de l'article L.110-1 du Code de l'environnement**.**

Au III du même article, il est précisé que « cet objectif de développement durable est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

1. La Lutte contre le changement climatique,
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent,
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
4. L'épanouissement de tous les êtres humains,
5. La transition vers une économie circulaire. »

Depuis la Loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, doivent rendre compte de leur contribution à l'objectif de développement durable sous la forme d'une synthèse établie à partir de l'ensemble des documents, bilans ou évaluations qu'elles ont pu produire.

L'article 255 de cette loi, impose au Président du Conseil Départemental, **préalablement au débat sur le projet de budget,** de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article L.3311-2 du Code Général des collectivités territoriales).

Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 et l'article D.3311-8 du Code général des collectivités territoriales précisent le contenu de ce rapport qui comporte, au regard des cinq engagements rappelés ci-dessus :

- **le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;**
- **le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.**

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Dans la formalisation de ce rapport 2018, le Département de la Seine-Maritime a également matérialisé sa contribution aux 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les États membres de l'ONU lors du Sommet sur le développement durable du 25 Septembre 2015 (tableau ci-après).

Le programme adopté lors de cette réunion constitue une feuille de route visant à mettre fin à la pauvreté, à lutter contre les inégalités et l'injustice, et à faire face au changement climatique d'ici à 2030. Cet « agenda 2030 », qui devrait être décliné en un plan d'actions à l'échelle nationale, nécessite une appropriation progressive par l'ensemble des acteurs. Le Département de la Seine-Maritime, compte tenu de ses compétences dans le domaine des solidarités sociales et territoriales, entend agir à sa mesure pour le succès de cet agenda particulièrement ambitieux.

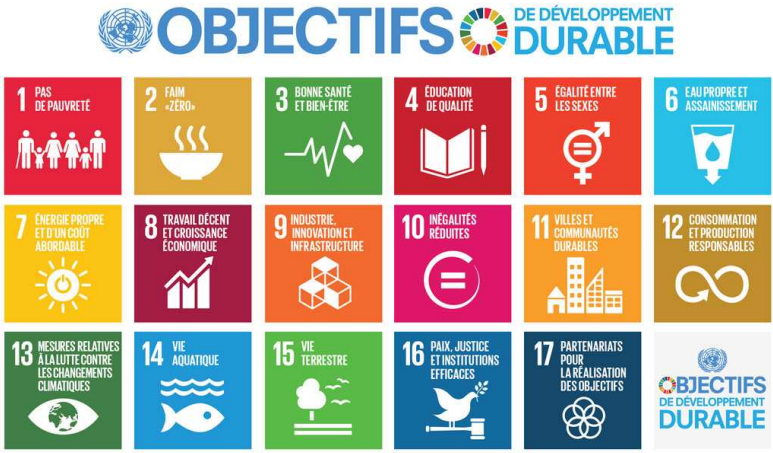
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
1 PAS DE PAUVRETÉ
2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre

Le Département : un acteur majeur des politiques de solidarité sociale et territoriale. A ce titre, il contribue à l'objectif de développement durable en :

- **Favorisant l'épanouissement des habitants de la Seine-Maritime**
- **Développant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**

Renforcer la cohésion sociale

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

►Contexte et enjeux

La crise économique, autant que les évolutions démographiques, appellent des réponses individuelles en accompagnement, en soutien financier, en compensation de la perte d'emploi ou d'autonomie. Dans ce contexte, la politique départementale vise à développer l'autonomie des personnes, tout au long de leur vie et à les soutenir aux moments clés, dans une logique d'inclusion de long terme dans la société.

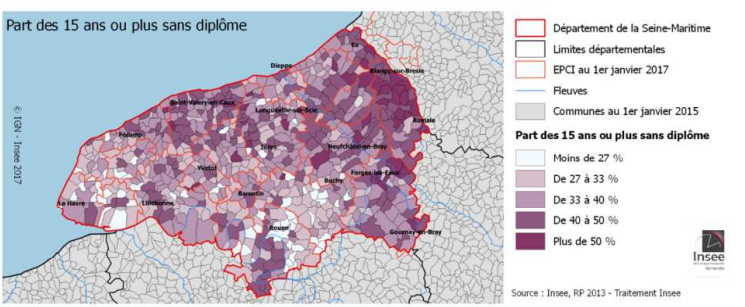

375 919 habitants de 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme (36,8 % de la population de 15 ans ou plus).
Cette proportion est supérieure à celle de la France de province (34,4%) et de la France Métropolitaine (33,5%).

►Objectifs du Département

La situation sociale particulière de la Seine-Maritime et la responsabilité des Départements renforcée par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), font du Département de la Seine-Maritime la première collectivité au service des familles, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes fragilisées, des personnes âgées ou en situation de handicap. Dans ce cadre, les principaux objectifs sont les suivants :

- Contribuer au lien social et à l'inclusion de tous et favoriser, en cohérence avec l'action régionale, l'accès à l'emploi notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : face au développement de nouvelles formes de précarité et d'exclusion, nous devons adapter nos réponses en matière d'insertion sociale et professionnelle aux besoins des publics et des territoires, sans cesse renouvelés et questionnés,

- Permettre l'accès et le maintien dans le logement et participer à son adaptation dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD) et de l'aide à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,

- Favoriser l'autonomie qui constitue un défi majeur à tout âge : elle permet d'accéder à la socialisation, conduit à une meilleure intégration dans la société et facilite le développement de la responsabilité des personnes,

- Promouvoir un accès à la santé équitable : bien que la Seine-Maritime dispose d'un maillage hospitalier de bonne qualité, certains territoires restent déficitaires. Par ailleurs, la santé est un domaine où l'éducation et la sensibilisation jouent un rôle crucial notamment dans le cadre des politiques de prévention dans lesquelles le Département s'investit,

- Renforcer l'attractivité culturelle : la promotion de la qualité du territoire inclut un axe de développement de la culture, qui, au-delà de constituer une compétence partagée, contribue à l'épanouissement de tous.

- Renforcer l'accès au sport pour tous et à toute activité contribuant au bien-être social.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés*

		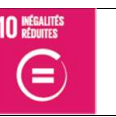
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	**Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**	**Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

*Agenda 2030 adopté en septembre 2015 par l'ONU et définissant 17 objectifs de développement durable (https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD)

BILAN

►Inclusion sociale et accompagnement vers l'emploi des Bénéficiaires du RSA

Afin de piloter conjointement la politique départementale d'insertion, les 21 partenaires signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Inclusion sociale (PTI 2014-2020) interviennent pour mettre en œuvre 5 ambitions communes : promouvoir le développement social durable, favoriser l'accès aux droits, former et accompagner vers et dans l'emploi, insérer par l'activité économique et favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.

Un programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion sociale (PDI 2017-2019) a été défini pour décliner de manière opérationnelle les orientations du PTI. L'ensemble des actions vise à insérer durablement les publics les plus fragiles (bénéficiaires du RSA, familles monoparentales, jeunes en difficulté…). Un pilotage partenarial des dispositifs d'accompagnement global des bénéficiaires du RSA a été impulsé lors de l'organisation d'un séminaire fin 2017 associant Département, CAF, Pôle emploi et CCAS.

Au-delà de l'accompagnement des publics, le Département soutient les structures qui œuvrent en faveur de leur inclusion sociale et professionnelle dans le cadre d'appels à projets sur la période 2017-2019 : action collective de développement social et socioprofessionnel, insertion des personnes en situation de handicap, mobilité, insertion et inclusion sociale des habitants des quartiers de la politique de la ville, innovation sociale, ateliers/chantiers d'insertion par l 'activité économique.

Les chantiers d'insertion (ACI) constituent l'une des quatre branches des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avec les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Ils s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont le plus besoin de socialisation à travers un travail collectif. Sur le seul aspect de l'insertion professionnelle ultérieure, les chantiers d'insertion produisent en Seine-Maritime des résultats proches des autres familles de l'IAE : 50% des sorties dynamiques de 2017 pour les chantiers, contre 58% pour les associations intermédiaires, 67% pour les entreprises de travail temporaire d'insertion, 70% pour les entreprises d'insertion (données au 20 juillet 2018 de la DIRECCTE). En 2016, l'indicateur « sorties dynamiques » atteignait 40% pour les ACI.

Chiffres-clé :
* Bénéficiaires du RSA au 30/06/2018
- 46 167 personnes bénéficiaires du RSA à accompagner.
- 42% d'entre elles orientées vers un accompagnement « emploi », 7% vers un accompagnement « socioprofessionnel », 43% en « social » et moins de 8% étaient sans orientation.
- taux d'accompagnement social et socioprofessionnel : 97%.
- taux de contractualisation : 67%.

*** Soutien en faveur de l'accompagnement socioprofessionnel mis en œuvre par les chantiers d'insertion**
Le Département a soutenu financièrement et directement 35 acteurs-chantiers (34 par conventions pluriannuelles, 1 par subvention), et 39 indirectement en intégrant les chantiers d'insertion soutenus par l'activation des aides aux postes de la DIRECCTE (3 631 880 € de crédits départementaux sont consacrés au soutien des ateliers et chantiers d'insertion pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA sur la période 2017-2019).

ZOOM

LES DEUX FLEUVES : une offre nouvelle d'insertion par l'activité économique.

Créée par des résidents des Résidences Sociales du quartier et par un professeur de philosophie retraité, l'association LES DEUX FLEUVES, a pour ambition de conjuguer une offre de restauration économique, tout en adoptant une organisation complexe, sous forme de chantier d'insertion dans lequel travaillent et se forment des personnes habitant les environs de Rouen.
Le restaurant LES DEUX FLEUVES a ouvert ses portes à l'automne 2016 en configuration restreinte (nombre de salariés en insertion limité à 12 pendant 6 mois). Le Département a apporté un appui méthodologique au porteur de projet en lien avec Pôle Emploi, ainsi qu'une aide au démarrage de 40 000 € pour cette phase de lancement.
2017 a été la première année complète de fonctionnement de l'activité d'insertion et de production (482 000 € de chiffre d'affaires). Le Département a réservé 252 000 € de crédits répartis sur 3 ans pour soutenir cette initiative qui permet à 24 hommes et femmes de retrouver une activité professionnelle et de développer des parcours dynamiques d'insertion (emplois…).
Ouvert 7 jours sur 7, le restaurant de cuisine subsaharienne sert environ 300 repas à une clientèle composée d'étudiants, de salariés du quartier et d'habitants de résidences sociales.

► Accès et maintien dans le logement

Le 5ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD), voté en décembre 2016, permet la mise en œuvre de la politique d'insertion par le logement, articulée pour la première fois avec l'hébergement afin de travailler sur tous les parcours résidentiels en faveur des publics prioritaires définis dans ce plan.
Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est l'outil mobilisé pour l'accompagnement des personnes les plus démunies : il permet aux personnes défavorisées d'être soutenues dans l'accès et le maintien dans le logement (dépôt de garantie, cautionnement, impayé de loyer, prise en charge des dettes d'eau et d'énergie). Au terme de l'année 2017, la part nette de la collectivité départementale s'est élevée à 2,2 M€ (7 M€ de dépenses en prêts et subventions et perception de 4,8 M€ de recettes).

Ces publics peuvent également bénéficier d'un accompagnement social ciblé sur la « problématique logement », par le biais d'associations agréées ayant conventionné avec le Département. En 2017, 29 associations ont ainsi œuvré sur tout le territoire départemental permettant l'accompagnement d'un peu plus de 2200 ménages, pour un budget de 2 970 406 €. Les huit Chargés de Missions Logement, spécialistes des situations locatives complexes, travaillent à l'examen des situations individuelles des ménages en difficulté de relogement. La mise en œuvre, en 2017, des CLESAL (Comités Locaux d'Échanges et de Suivi d'Accès au Logement) a permis aux différents acteurs (bailleurs, mairie, CCAS, associations…) de se mobiliser sur les projets pour assurer un relogement pérenne de ces ménages.

L'inclusion des jeunes en difficulté est une préoccupation importante pour le Département qui participe annuellement au financement de la fonction socio-éducative réalisée par les foyers de jeunes travailleurs (FJT) situés sur le territoire de la Seine-Maritime. La capacité d'accueil des deux foyers ouverts en 2017 est de 236 places et a permis d'accueillir sur l'année 2017 environ 400 jeunes (165 200 € de subvention accordée).

Enfin, le Département a financé en 2017, en faveur des propriétaires occupants, l'adaptation de 50 logements à la perte d'autonomie (75 706 € accordés). Un nouveau dispositif d'aide en faveur du développement de l'offre de logements sociaux financés en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), mis en œuvre depuis le 1er janvier 2017, prévoit le versement d'une prime complémentaire de 2 000 € par logement adapté à la perte d'autonomie des ménages vieillissants et/ou en situation de handicap. A ce titre, 16 000 € ont été versés aux bailleurs sociaux depuis début 2018 pour l'adaptation de 8 logements.

Chiffres-clé : données FSL 2017

- 14 492 demandes réceptionnées au titre du FSL,
- Des ménages situés globalement sur les agglomérations (89%),
- 9 418 ménages bénéficiaires d'au moins une aide FSL, 3 608 ménages ont été aidés pour des impayés d'énergie,
- 10 252 mesures accordées dont 35% pour permettre l'accès au logement des ménages et 65% pour le maintien dans le logement,
- 36% des ménages bénéficiaires sont des familles mono parentales et 34 % des personnes seules,
- 73 % des ménages perçoivent des minima sociaux.

ZOOM

Pour un « habitat durable »

Dans le cadre de sa politique habitat, le Département aide directement les ménages au titre du dispositif « habitat durable ». Ce dispositif vise notamment les dépenses en lien avec l'énergie (mode de chauffage, couverture, menuiseries, poêles à bois....). En 2017, 615 logements de propriétaires occupants ont été aidés pour un total de 1 193 770 € engagés (soit 1 941 €/logement). De plus 13 logements de propriétaires occupants ont été aidés au titre de l'aide à l'habitat digne pour un total de 109 346 € engagés.
En 2017 également, 30 logements de propriétaires bailleurs ont bénéficié de l'aide départementale pour leur rénovation et amélioration, soit une dépense globale de 187 500 €.

Par ailleurs, dans le cadre de la contribution d'EDF au FSL, cet opérateur s'est engagé en collaboration avec le Département à mettre en œuvre des actions d'information sur la maîtrise de la consommation d'énergie, les éco-gestes et sur les dépenses d'énergie, dans une optique de sensibilisation auprès des ménages. Ces informations destinées aux travailleurs sociaux des services sociaux institutionnels et associatifs, portent sur les actions permettant une réduction de la consommation énergétique. Les kits « énergie », issus du conventionnement 2015 avec EDF, ont pu être distribués tout au long de l'année passée : 110 kits ont été distribués à des conseillers en économie sociale et familiale (CESF) pour des ateliers sur la maîtrise de l'énergie et 300 kits ont été distribués à des associations lors de l'évènement « octobre bleu » qui se déroule chaque année sur les Hauts de Rouen.
EDF s'est engagée à financer la fourniture de nouveaux kits « énergie » pour la somme de 15 000 € dans le cadre de la convention FSL 2018 : leur livraison interviendra en octobre 2018.

► Développement de l'autonomie

- **Construction de l'autonomie des plus jeunes.** Pour ce faire, le Département agit dans le cadre :

- de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance, compétences majeures du Département,

- d'une politique jeunesse qui propose différents dispositifs favorisant l'insertion éducative, sociale, professionnelle : Pass'installation pour faciliter l'emménagement dans un l'er logement en favorisant des pratiques d'achat citoyen, aide à la formation (BAFA) et dispositif JAVA qui permet de soutenir les projets associatifs portés par des jeunes.

- du Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED 76). Au sein de tous les collèges publics de la Seine-Maritime, le CRED 76 permet notamment d'encourager la mise en œuvre d'activités éducatives propices à développer la curiosité, la pratique, l'ouverture d'esprit et les connaissances des collégiens. Il contribue ainsi à leur épanouissement et au développement de leur sensibilité culturelle, environnementale et citoyenne en finançant plus de 1600 parcours éducatifs pour l'année scolaire 2017-2018 dont 108 sur la thématique « environnement et développement durable » (7461 élèves concernés).

- **Autonomie pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.** Différents leviers sont mobilisés pour la favoriser, tels que :

- L'adoption du Schéma Départemental de l'Autonomie le 21 juin 2018 (Cf. « zoom »)

-La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Seine-Maritime qui vise à soutenir et coordonner les politiques de prévention des différents acteurs qui en ont la charge. Un programme coordonné d'actions a été adopté en 2016 concernant de multiples domaines : lien social, promotion des usages du numérique, mobilité des séniors, accès aux aides techniques, démarche de prévention en résidences autonomie.

En 2018, une attention particulière pour l'accompagnement des porteurs de projets a été mise en œuvre, notamment en améliorant la communication sur les appels à projets, les conventionnements ainsi que le travail de proximité avec les territoires via les UTAS. Deux appels à projets spécifiques concernant les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) ont été lancés. Le premier permettant de travailler le sujet de la prévention en le liant à des enjeux de qualité au sein des services. Le second avait quant à lui vocation à développer des actions de prévention à destination des publics les plus fragiles (personnes isolées, rupture sociale, habitants des quartiers, politique de la ville...).

-Un protocole relatif à l'organisation territoriale du parcours de vie et de santé de la personne âgée. Celui-ci définit des principes et modalités de coordination des professionnels autour du parcours de vie et de santé de la personne âgée, de sorte à organiser une meilleure qualité du service rendu sur tout le département. Il organise la complémentarité des dispositifs sociaux, médico-sociaux et sanitaires autour de la personne âgée. Les professionnels des UTAS, des réseaux de santé, des CLIC et des MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins) sont ainsi amenés à travailler dans une plus grande complémentarité sur chaque territoire (mise en place d'outils communs, transmission de situations, etc.). Ce protocole est en cours de révision pour le parcours des personnes âgées afin d'intégrer les évolutions législatives et organisationnelles. Un protocole sur la coordination autour du parcours des personnes en situation de handicap est également en cours d'écriture. Ce dernier permettra d'améliorer la gouvernance et la coordination des politiques liées au handicap, notamment dans le cadre de la « réponse accompagnée pour tous ».

-La structuration du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).Cette instance créée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement a pour objectif de renforcer la participation des usagers et de favoriser la coordination des politiques publiques. Le CDCA a été installé le 14 février 2018 avec l'instauration d'une commission mixte pour améliorer le travail en transversalité entre les politiques du handicap et celles du vieillissement. Les avis et préconisations issus de cette instance permettront une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des habitants.

-Le soutien pour la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) afin de conforter la qualité de prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. Les dispositifs sont financés et encadrés grâce aux partenariats nationaux et territoriaux avec la CNSA, la Région, l'ARS ou encore la CARSAT, fonds d'appui aux bonnes pratiques, contractualisation et programmation pluriannuelle des objectifs et des moyens, promotion et professionnalisation des métiers de l'aide à la personne, impulsion d'une politique de qualité de service, prévention des risques.

Chiffres-clés : autonomie
- 352 millions d'euros consacrés aux personnes âgées et en situation de handicap (budget 2018 de fonctionnement)
- plus de 10 000 personnes suivies par les CLIC en Seine-Maritime chaque année
- 50 000 personnes accompagnées chaque année par des prestations financières du Département
- 11 115 000 euros accordés sur 3 ans pour des projets d'investissements
- 470 établissements et services médico-sociaux financés
- 102 résidences autonomie
- 83 projets subventionnés au titre des actions collectives de prévention en 2017
- 613 clubs de personnes âgées subventionnés en 2017
- financement par la CFPPA à hauteur de 2 647 316 euros pour le concours « actions de prévention et aides techniques » et 2 078 388 euros pour le concours « forfait autonomie ».

ZOOM

Le schéma départemental de l'Autonomie 2018-2022

L'adoption du Schéma Départemental de l'Autonomie le 21 juin 2018 fixe la feuille de route des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour les 5 années à venir. Ce nouveau schéma 2018-2022 prend en considération l'évolution des besoins et des attentes des personnes âgées, des personnes handicapées et de leur famille. Il a aussi pour ambition de porter une politique de prévention utile à tous et de soutien aux aidants.
Le choix a été fait de ne pas avoir une approche par public, mais par thématique afin d'être plus efficient dans la réponse apportée et ce, quel que soit la nature de la perte d'autonomie, qu'elle soit liée au handicap ou liée au grand âge. Il s'agit ainsi d'amplifier la vision convergente des politiques publiques vers la personne afin de rompre le cloisonnement et de développer les coopérations territoriales des acteurs.
La convergence des politiques sans distinction de la nature de la dépendance amènera à créer, à terme, une Maison Départementale de l'Autonomie permettant plus d'efficience quant aux réponses apportées aux publics en perte d'autonomie. Cette conception novatrice, où chacun aura sa place, nécessite une co-construction et une concertation avec l'ensemble des acteurs.

►Santé

Au croisement des politiques de solidarité et d'aménagement du territoire, la santé constitue une préoccupation majeure du Département de la Seine-Maritime et de ses habitants. 54 territoires de vie santé existent en Seine-Maritime, dont 18 sont classés en zones d'implantation prioritaire (ZIP) car déficitaires en terme d'offre de soins. A ce titre, il s'agit de l'un des enjeux forts du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaboré sous la responsabilité du Département et de l'État, dont l'approbation par l'Assemblée départementale est intervenue en octobre 2018.

Cet enjeu se traduit dans le SDAASP par une action en faveur des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) dans les zones d'implantation prioritaire identifiée par l'Agence régionale de santé en Seine-Maritime. Le 15 novembre 2017, le Département s'est associé au déploiement de ces regroupements de professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, en signant la Charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoires aux côtés de l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), de la Région Normandie, des quatre départements normands et des ordres professionnels concernés.

Une politique d'aide adaptée à ce contexte renouvelé a été adoptée en Conseil Départemental le 11 décembre 2017. Deux dispositifs d'aide permettent désormais de soutenir les initiatives portées par une maitrise d'ouvrage publique : l'un adossé aux contractualisations territoriales permet d'appuyer les projets de construction et de réhabilitation des pôles principaux et de leurs annexes en zones ZIP, le second appuie les projets d'extension et de rénovation d'équipements existants situés en zones fragiles.

►Développement culturel

Le Département de la Seine-Maritime met au cœur de son action la diversité et l'accessibilité de l'offre culturelle et patrimoniale. Il veille à l'équilibre des aides en faveur des projets de développement culturel sur les territoires et renforce ses interventions en direction des publics, dans toute leur pluralité, au travers notamment :
- de ses dispositifs d'action culturelle : schéma des enseignements artistiques et des pratiques amateurs (soutien à près de 60 écoles de musique et mise en réseau), développement de projets ponctuels en lien avec les publics les plus fragiles (cultures et solidarités, culture santé…), résidences artistiques co-construites avec les territoires, etc.

- des services de la lecture publique – Médiathèque Départementale : guide dématérialisé « à vous de voir » réunissant l'ensemble des offres existantes à l'échelle de la Seine-Maritime en matière de spectacle vivant, coopération avec les bibliothèques de la région d'El Kef (amélioration de la qualité de l'accueil et de l'offre en livres et animations, organisation d'animations théâtrales…),

- des sites et musées départementaux (abbaye de JUMIEGES, théâtre Gallo-romain de LILLEBONNE, Maison Vacquerie-Musée Victor Hugo à VILLEQUIER, Musée des Traditions et Arts Normands-Château de MARTAINVILLE, Parc animalier et botanique de CLÈRES) : la programmation riche et diversifiée des sites et musées vise à élargir le rayonnement culturel du Département et à favoriser une ouverture au plus grand nombre et en particulier vers les publics prioritaires (familles, enfants, jeunesse, personnes fragilisées, personnes âgées ou en situation de handicap) du Département.
Les parcs et jardins liés à ces sites sont de véritables écrins participant à la valorisation du patrimoine. Ils sont également le support d'activités culturelles : ateliers jardin, expo de Land Art, escape games, animations avec des scolaires. Leur entretien s'effectue sans recours aux produits phytosanitaires (paillages, désherbages manuels ou thermique, utilisation de produits naturels) et en optimisant le nombre des tontes sur certaines zones.

ZOOM

Pour une transmission « raisonnée » du patrimoine architectural et historique aux générations futures : l'exemple du théâtre romain de Lillebonne

Le théâtre romain de Lillebonne est propriété du Département depuis 1818. L'édifice est parmi les premiers Monuments Historiques classés en 1840. Depuis sa découverte au XVIIIe siècle, le site a été déblayé, fouillé et restauré à différentes époques. À partir du XIXe siècle, le monument est progressivement enclavé dans le tissu urbain de la ville de Lillebonne. Depuis 2001, le projet de valorisation du monument a permis d'aménager le site pour le rendre accessible à tous.
Le projet permet d'accueillir des bénévoles, des étudiants et des salariés en insertion professionnelle : les chantiers permanents permettent une mixité sociale et des échanges fructueux entre acteurs et visiteurs. Plus qu'une valorisation culturelle, les actions menées dans le théâtre sont l'occasion de sensibiliser les publics, notamment touristes et scolaires, et les personnels, à la gestion raisonnée d'un tel monument ou chaque action est optimisée pour rester authentique afin de respecter l'environnement naturel du site. Ainsi, l'entretien des espaces verts et les travaux de maçonnerie suivent une démarche de respect de l'environnement : les élévations et les structures maçonnées sont nettoyées à la main et aucun produit phytosanitaire n'est utilisé. Les mortiers de chaux pour la restauration des murs romains sont gâchés à la main en respectant les techniques antiques.

► Accès au sport pour tous

Le sport véhicule des valeurs d'échange, de solidarité et de vivre ensemble essentielles. Il est aussi source d'épanouissement personnel, de lien social, de mixité et d'insertion. C'est pourquoi le Département soutient les actions menées par les clubs au quotidien, en particulier en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive (50 clubs soutenus pour un montant de 150 000 € pour 2018/19). Ces actions doivent obligatoirement porter sur l'une des thématiques suivantes : sport-santé, sport et citoyenneté, lutte contre les discriminations, insertion sociale, emploi et insertion professionnelle, sport et environnement.
De même, par son action au sein de la Commission Départementale Sport et Handicap aux côtés de l'État et du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 76), le Département a lancé en 2011 une démarche de labellisation des clubs qui accueillent des personnes handicapées : 183 clubs sont actuellement labellisés sur le territoire. Ces clubs sont valorisés lors des Journées S'Handifférence permettant l'initiation et la découverte de pratiques adaptées.
Enfin, le dispositif Handipass'Sport76 permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de leur adhésion à un club sportif (50% plafonné à 60€) : 1 000 personnes sont bénéficiaires du dispositif Handi Pass'sport 76.
Le Département participe également au financement de matériel sportif adapté à la pratique sportive de ce public (40% du coût de l'acquisition).

Favoriser la pratique du vélo pour tous et partout

L'Assemblée départementale a adopté en juin 2017 un plan départemental en faveur du vélo. A ce titre, il s'engage dans la poursuite de la mise en place du Schéma Directeur Départemental des Véloroutes et Voies Vertes qui s'appuie sur 4 itinéraires d'intérêt départemental : l'Avenue Verte London-Paris, la Seine à Vélo, la Véloroute du Lin et la Véloroute du Littoral. Ce maillage permet à l'ensemble des usagers de découvrir les différents paysages qui composent la Seine-Maritime (le littoral, la vallée de la Seine, le Pays de Bray et le Pays de Caux), sachant que ces itinéraires cyclables s'intègrent également dans des grands itinéraires nationaux et/ou européens.
Concernant la promotion et la valorisation de ces aménagements cyclables départementaux, le plan « vélo » comporte des actions à destinations de différentes cibles (usagers, professionnels, …) et à différents niveaux (local, national, …).en cohérence avec le Projet de Développement Touristique de la Seine-Maritime 2016-2021.
En complément de ces grands itinéraires cyclables départementaux, on relève une forte implication des territoires dans la réalisation d'aménagements cyclables de qualité tant en secteurs urbains qu'en zones plus rurales. Le Département continue à apporter son soutien financier à la réalisation de ces projets qui permettent dans de nombreux cas un usage du vélo au quotidien.
Compte tenu de l'implication du Département dans la problématique du handicap, une démarche de labellisation « Tourisme & Handicap » est en cours pour les sections en voie verte des aménagements sous maîtrise d'ouvrage départementale, réalisés ou à venir.

Veiller à l'équilibre des territoires

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

► Contexte et enjeux

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Loi sur le regroupement des régions du 16 janvier 2015 et enfin la Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, ont bouleversé une grande partie de l'environnement institutionnel du Département. Les territoires, communes et intercommunalités, ont été confortés dans leurs rôles d'aménageurs de l'espace, le Département dans son rôle d'animateur des politiques publiques sur son territoire. Dans ce cadre, il veille à garantir l'équité de son soutien entre agglomérations et territoires ruraux. Il est ainsi le chef de file des solidarités territoriales.

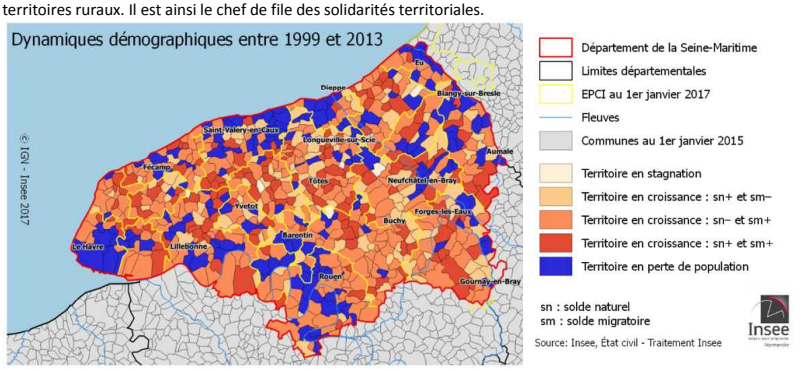

Du point de vue des dynamiques démographiques, le territoire présente un contraste entre une perte de vitesse des centres urbains et une croissance des secteurs péri-urbains et ruraux sur la période 1999-2013.

►Objectifs du Département

De part ses actes, le Département contribue à un aménagement équilibré du territoire, fondé sur un modèle permettant plus d'équité et de cohérence territoriale, conditions indispensables pour répondre aux aspirations des habitants à mieux vivre. Dans cette perspective, la collectivité a poursuivi les objectifs suivants :

- Aménager l'espace de façon équilibrée et durable en agissant en faveur de la cohésion sociale et territoriale (contrats de pays et d'agglomération 2014-2020, politique de la ville, etc.), refonte des dispositifs d'aide aux projets communaux et intercommunaux.

- Développer les réseaux de communication et les échanges : matériels ou immatériels, la présence et la qualité des réseaux de communication répondent à des enjeux multiples : accessibilité aux services, échanges sociaux et économiques, réduction de l'empreinte environnementale, etc. Le Département, en s'appuyant sur ses compétences et en nouant des partenariats, agit en faveur de leur développement sur le territoire et au-delà de ses frontières. Il s'investit ainsi fortement dans le déploiement de la fibre optique sur tous les territoires, au travers du syndicat « Seine-Maritime Numérique » dont il est le partenaire privilégié.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	**Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**	**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

BILAN

►Aménagement du territoire

- **Accompagner les communes dans leurs projets d'équipements de proximité**

Dans le cadre de la solidarité territoriale et de l'appui aux territoires, le Département de la Seine Maritime accompagne au quotidien les communes et groupements de communes dans le financement de leurs projets d'investissement. La nouvelle politique départementale d'aides aux communes et à leurs groupements mise en œuvre depuis le 1er janvier 2017 s'articule autour du triple objectif de simplification, de concertation avec les communes et de soutien aux investissements de proximité.

De janvier à juillet 2018, 7,2 millions d'euros de subventions ont été accordés, soit près de 300 projets aidés (15,6 millions d'euros en 2017 en année pleine) pour la construction et la réhabilitation des bâtiments publics, l'entretien de la voirie communale et la préservation du patrimoine.

Le Département s'est par ailleurs engagé dans une démarche incitative pour favoriser les projets qui intègrent le développement durable. Ainsi, les projets générant un changement de classe énergétique d'un bâtiment ou ceux pour lesquels au moins 10 % du coût de l'opération sont assurés par une structure d'insertion ou du handicap bénéficient d'une augmentation de 10 % du plafond de la dépense subventionnable. En 2017, 13 communes et deux établissements de coopération intercommunale ont bénéficié d'une bonification énergie pour un montant de 271 106€. Entre janvier et juillet 2018, ce sont 17 dossiers qui ont bénéficié de cette bonification pour un montant de 218 191 €.

Aides à l'investissement : renforcer les liens entre le Département et les communes

Pour rester au plus près des besoins des communes, le Département prend appui sur les travaux menés par la commission de concertation des aides aux communes composée de conseillers départementaux et de membres de l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime qui se réunit chaque année. Sur la base d'un bilan de la mobilisation de nos aides, les travaux conduits dans ce cadre participatif permettent d'adapter l'action du Département aux attentes des territoires.
Ainsi, face au constat du vieillissement du parc, le Département a érigé l'aide aux piscines comme thématique prioritaire, avec une aide exceptionnelle d'1M € pour chaque projet de construction de piscine qui verra le jour en 2018 et 2019.
L'édition annuelle d'un guide papier, le portail dématérialisé des subventions, la mise à disposition d'une plateforme téléphonique dédiée sont autant d'outils qui renforcent les liens entre Département et les communes et groupements de son territoire. Le nombre de demandes de subventions saisies sur le portail directement par les bénéficiaires est en constante augmentation passant de 25% en 2017 à 32% en 2018. La plateforme téléphonique a répondu à plus de 300 sollicitations des communes en 2017.

- **Soutenir les investissements structurants sur les territoires : les contrats territoriaux de développement 2017-2021**

La Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime s'associent pour financer les projets structurants des intercommunalités et des communes dans le cadre des Contrats territoriaux de développement d'une durée de cinq ans et comportant une clause de révision à mi-parcours. La démarche de contractualisation est lancée à l'initiative des intercommunalités, véritables pivots du développement local depuis les dernières évolutions législatives.
Le Département intervient en priorité sur les projets s'inscrivant dans le champ de la cohésion sociale et territoriale, tels que les équipements et aménagements à rayonnement intercommunal ou identitaire dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, de la santé ou du tourisme. Les crédits mobilisés sont issus du Fonds départemental d'aide au développement des territoires (FDADT), permettant d'exercer un effet de levier financier sur les projets.

4 contrats ont été signés en 2018 (CA Dieppe Maritime, CC Caux Estuaire, CC Inter Caux Vexin, CA Caux Seine Agglo), 4 territoires sont engagés dans la démarche (CC de la Région d'Yvetot, CC des Villes Sœurs, PETR du Pays de Bray, CA Fécamp Caux Littoral) et d'autres intercommunalités devraient les rejoindre (CC Campagne de Caux, CC Falaises du Talou, CC Terroir de Caux, CC de la Côte d'Albâtre, CC Plateau de Caux Doudeville Yerville).

►Numérique

La révision du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN), approuvée en septembre 2017, vise à assurer l'accessibilité de tout le territoire de la Seine-Maritime au très haut débit, d'ici 2023.
Le Syndicat mixte « Seine-Maritime numérique » créé le 16 janvier 2014, porte le projet d'investissement et de développement des infrastructures de communications électroniques sur le territoire des collectivités membres (plus de 600 communes) hors des zones où les déploiements sont à la charge des opérateurs privés ainsi que leur exploitation. Le 17 octobre 2017, le syndicat a conclu un contrat de délégation de service public avec la société Connect76 pour la réalisation et la commercialisation de 230 000 prises FTTH. Depuis début 2018, la totalité des EPCI de Seine-Maritime est membre de SMN ce qui garantit un développement numérique solidaire de la totalité des territoires. Le Conseil Départemental, lors de sa séance du 5 octobre 2018, a voté une subvention d'équipement de 25 millions d'Euros au profit du syndicat « Seine-Maritime numérique ».

Accompagner le développement de l'utilisation des outils numériques

Le Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN), adopté le 24 juin 2014, permet d'accompagner le développement de l'utilisation des outils numériques par l'ensemble de la population.
Depuis la rentrée 2016, la plateforme d'accompagnement à la vie scolaire ARSENE76 - espaces numériques de travail pour les 52 000 collégiens et les 4 500 enseignants - est disponible dans l'ensemble des 108 collèges départementaux.
Dans le cadre de la prise en charge de la maintenance informatique des collèges au 1er septembre 2017 par le département, un site extranet a été ouvert pour effectuer la saisie des tickets d'intervention et suivre leur réalisation de façon collaborative entre les collèges, le rectorat et le département.
Un nouveau portail de la lecture publique a été ouvert en 2017 permettant la promotion du support numérique dans les bibliothèques départementales et les réservations en ligne.
Enfin, différents télé-services qui facilitent les relations entre usagers et services départementaux ont été progressivement mis en place : Pass jeunes 76, aides aux clubs de personnes âgées, aides au sport, portail des subventions aux communes et EPCI et aides aux personnes handicapées. La plupart de ces télé-services bénéficient depuis 2017 d'une authentification simplifiée au travers du dispositif national d'authentification FranceConnect.

►Accessibilité des services au public

Pour améliorer l'accès des usagers aux services du quotidien (santé, commerces, internet, transports, services sociaux, etc.), le Département de la Seine-Maritime et la Préfecture de la Seine-Maritime ont co-piloté, au cours de l'année 2017, la réalisation d'un **« schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public »** en application de la loi NOTRe du 7 août 2015.
Un diagnostic portant sur 7 thématiques de services a été établi dans le cadre d'une large concertation mobilisant élus, citoyens et autres acteurs (enquêtes, entretiens ciblés, réunions territoriales).
Un plan d'actions d'une durée de 6 ans a été formalisé : il a pour objectif de réduire les déséquilibres existants sur le territoire en renforçant la présence de certains services, en favorisant leur accès et en facilitant la mutualisation des réponses au sein de maisons de services au public.
Le projet de schéma, après avoir été transmis pour avis aux intercommunalités, à la Région et à la conférence territoriale de l'action publique, a été présenté pour approbation à l'Assemblée départementale en octobre 2018. Après validation du schéma par arrêté du représentant de l'État, sa mise en œuvre sera poursuivie dans le cadre d'une instance de suivi placée sous la responsabilité du Département et de l'État.

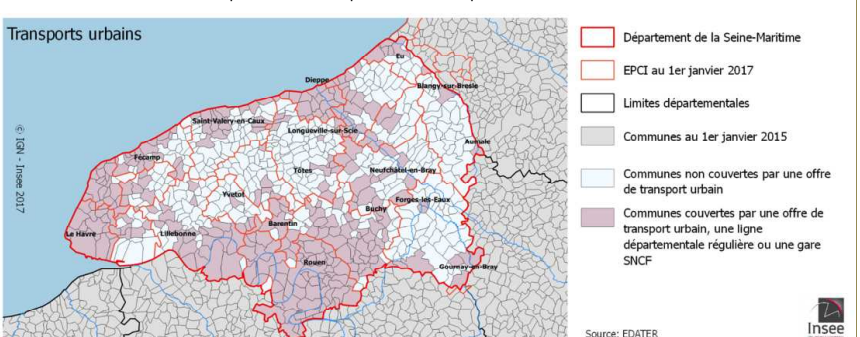

En dépit d'un niveau de service plutôt élevé (transports collectifs et service à la demande pour l'accès aux services en journée), la carte des communes desservies par les lignes régulières, les transports urbains ou les gares montre de larges pans du territoire pour lesquels l'accessibilité quotidienne est plus problématique sans véhicule personnel.
Le plan d'actions du schéma intègre, en concertation avec la Région, 4 actions qui visent à favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire départementale dont le développement de solutions pour les publics en inclusion.

► **Coopération**

- **Protocole de coopération 2017 / 2021 avec la province du Bam au Burkina-Faso.**
  Les priorités portent notamment sur l'appui institutionnel, l'accès à l'eau et à l'assainissement et sur la prise en compte de l'impact des activités liées à l'exploitation aurifère. Un projet ambitieux d'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion de l'assainissement dans la communauté de communes du Bam a donné lieu à la mise en place d'un diagnostic préalable en 2018, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères finance également ce projet permettant, à terme, la fourniture d'un accès à l'eau potable à 18 000 personnes supplémentaires par la réalisation d'adduction d'eau potable simplifiée ainsi que la fourniture d'un accès à l'assainissement à 15 000 personnes supplémentaires dans la province du Bam (réalisation de latrines familiales et publiques ; sensibilisation des populations à l'assainissement).

  Un volet « Éducation au développement » a permis à des collèges de la Seine-Maritime d'appréhender les conditions de vie au Burkina Faso. Les collèges partenaires dans le Bam ont été équipés de matériel permettant d'améliorer la gestion de leurs déchets.

  Dans le cadre de l'appel à projets 2018 destiné aux acteurs de la coopération Seine-Maritime/Bam, le Département a également cofinancé :
  - des projets d'électrification solaire de structures scolaires et médicales dans la Province du Bam,
  - un projet agricole comprenant un volet reboisement,
  - la mise en place de jardins maraichers et d'un système d'irrigation au goutte à goutte alimenté par une pompe solaire.

- **Coopération avec la Tunisie**. Le Département mobilise ses services et des partenaires extérieurs pour mener plusieurs projets dans des secteurs tels que la jeunesse, le climat (accompagnement de la région d'El Kef dans la réalisation de son Plan Climat Énergie Territorial) et la lecture publique. Outre des financements de l'ADEME, du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Union Européenne, le Département a reçu l'appui de l'Agence Française de Développement pour la réalisation d'un projet de développement agricole (étude de définition pour un montant de 241 500 €).

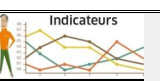

Infrastructures numériques (périmètre d'intervention du SMN hors zones d'investissements privés) :
19 EPCI membres du syndicat mixte au 30/01/2018
76 % de foyers ayant un accès Internet supérieur à 8 Mb/s (source observatoire.francethd.fr »)
230 000 foyers raccordés au très haut débit par SMN en 2023
Déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant sur 597 communes

Covoiturage
7370 inscrits sur covoiturage76 en 2017
715 places disponibles dans les 19aires de covoiturages réalisées par le Département au 31/12/ 2017
86% des aires prévues au schéma départemental 2011-2017 réalisées

Circulations douces
3,5 km de voies cyclables subventionnés (245 250 €) en 2017.

Soutenir l'attractivité du territoire

Par son action, le Département contribue à l'objectif de développement durable en :

- **Favorisant l'épanouissement de tous les êtres humains**
- **Développant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- **Engageant la transition vers une économie circulaire**

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

►Contexte et enjeux

La diversité et la richesse de notre tissu économique placent la Seine-Maritime au 20ème rang national pour le PIB/habitant. Le poids du tissu industriel et agricole est en moyenne plus fort que dans le reste du pays. En perpétuel renouvellement, innovantes, ces activités sont génératrices d'emplois, de savoir-faire et de qualification. Bien que bénéficiant de ces atouts considérables, notre territoire doit affronter la mondialisation, la crise économique et sociale, les défis environnementaux et énergétiques.

►Objectifs du Département

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République en renforçant les responsabilités de la Région en matière économique tout en supprimant la clause de compétence générale des Départements, modifie en profondeur le contexte dans lequel s'inscrivait l'action départementale. Ce nouveau cadre juridique ne permet plus, depuis le 31 décembre 2015, aux Départements d'accorder des aides directes aux entreprises, l'exclusivité en revenant dorénavant aux seules Régions. Après une année de transition, le Département, fort de ses compétences sur le champ des solidarités territoriales, a décidé de continuer d'agir en faveur du développement local et de l'attractivité territoriale en complément de la politique régionale et en appui aux EPCI.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	**Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**	**Établir des modes de consommation et de production durables**

BILAN

►Soutien au développement local

Avec l'adoption de la loi Notre, un nouveau cadre juridique s'est imposé au Département de la Seine-Maritime : suppression de la clause de compétence générale et affirmation de son rôle de chef de file sur le volet des solidarités territoriales.

Le Département s'appuie, en matière de soutien aux territoires, notamment sur l'expertise de Seine-Maritime Attractivité dont le plan d'actions porte pour l'essentiel sur :

- le développement touristique et la mise en œuvre de la politique départementale,
- la réalisation des études et la conduite des actions de développement local, de soutien et de promotion des territoires,

- l'apport d'information et l'assistance, d'ordre technique, juridique et financier aux communes et EPCI dans les domaines en relation avec la gestion locale, l'ingénierie territoriale et l'emploi, sur le territoire de la Seine-Maritime,
- le soutien aux territoires en matière de recherche de financements européens et complémentaires dans le cadre de leurs projets, en concertation avec les services du département de la Seine-Maritime.

Au-delà des actions déjà engagées (trophées de l'Artisanat, Collection d'Arts, plateforme de stage des collégiens de 3ème, ...), le Département apporte un soutien aux EPCI (ingénierie, expertise juridique, rencontre avec les entreprises, versements et suivi des aides, …) qui ont fait le choix de lui déléguer l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises. Au 30 juin 2018, onze conventions de délégation avaient été signées avec les EPCI et 5 premiers projets avaient été signés dans ce nouveau cadre d'intervention.

►Soutien à l'agriculture

Le territoire de la Seine-Maritime bénéficie d'une agriculture riche et diversifiée : 12ème département agricole français, il compte 6 400 exploitations agricoles et produit 6 millions de litres de lait par an. Son climat, la variété de ses paysages et l'engagement sans faille des exploitants agricoles ont fait la réputation de l'économie agricole.

Fort de ce constat, la politique agricole adoptée en juin 2017 dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, conformément à la loi NOTRe, a été construite de façon à maintenir les grands équilibres entre l'économie (la rentabilité et la durabilité des modèles), le social (l'écoute de la profession pour répondre à ses besoins) et le respect de l'environnement nécessaire au cadre de vie partagé et accepté par tous.

Au-delà de la mise en place d'un dispositif d'aides spécifiques aux investissements de moins de 10 000 € (voir le « zoom »), la politique agricole départementale concerne:
- La sécurité sanitaire et la bonne santé animale,
- Le remplacement des éleveurs et le soutien aux agriculteurs en difficulté pour pérenniser les exploitations,
- Le soutien aux circuits courts et l'approvisionnement local de la restauration collective (plateforme Agrilocale),
- La mise en valeur des principales filières locales.

►Soutien à la pêche

Disposant d'un littoral d'une longueur de 130 Km et assurant la gouvernance de 2 ports (Fécamp et Le Tréport), le Département se doit de soutenir cette activité. Le Conseil Départemental du 11 décembre 2017 a décidé la signature d'une convention avec la Région Normandie, relative à l'exercice des compétences en faveur de la pêche et de l'aquaculture. Dans ce cadre, le soutien du Département, complémentaire aux aides régionales, porte sur :

- L'aménagement des ports départementaux,
- L'ancrage territorial et le tourisme via des actions de promotion locale,
- L'approvisionnement local de la restauration collective et les circuits,
- La valorisation des produits normands,
- La sécurité et le confort des gens de la mer,
- La recherche, les actions sanitaires et les expérimentations,
- L'appui aux études et expérimentations visant à la création et au développement de filières locales.

Ces modalités d'exercice autorisent le Département à poursuivre son soutien au Comité Régional des Pêches Maritimes de Normandie et à Normandie Fraîcheur Mer. Dans ce cadre, le Département s'engage également aux côtés du Comité Régional de Conchyliculture (CRC) Normandie-Mer du Nord pour la réalisation des études liées au développement d'une filière ostréicole en Seine-Maritime.

Politique agricole 2017-2020 : premier bilan des aides aux petits investissements matériels

La nouvelle politique agricole 2017-2020, à travers notamment ses aides aux petits investissements matériels (moins de 10 000 €) vise à répondre aux besoins d'accompagnement des chefs d'exploitation et salariés agricoles dont les conditions de travail sont caractérisées par des facteurs de pénibilité physique : la position debout, le déplacement de charges lourdes, des postures pénibles, des mouvements fatigants concernent plus de 60% d'entre eux.

Outre l'amélioration de ces conditions de travail, le programme d'actions adopté a été étendu à la prévention contre les aléas climatiques, à l'optimisation des conditions sanitaires dans les élevages, à la valorisation locales des produits agricoles et à la protection de l'environnement.

Un an après la mise en place de ce soutien, 335 projets ont été subventionnés par le Département pour un montant de 833 686 € : les ¾ de ces aides ont concerné les conditions de travail et l'environnement sanitaire (outils de surveillance des troupeaux, matériels de manipulation des animaux, facilitant la distribution des aliments ou concernant le bien-être animal). Le ¼ restant intègre l'aménagement des systèmes herbagés, le développement des filières de proximité et la performance environnementale des exploitations.

►Développement touristique

Le séjour touristique constitue le plus souvent le 1er mode de découverte d'un territoire, c'est pourquoi ce secteur revêt une importance toute particulière en matière d'attractivité. Créer des emplois pérennes dans le respect de l'environnement naturel et économique constitue l'un des axes de travail du Département.

Le Projet de Développement Touristique 2016-2020 vise à :

- renforcer l'attrait de l'offre touristique et son adaptation à la demande,
- Rendre plus innovantes et performantes la productivité et la consommation touristique,
- Mettre en place une gouvernance collaborative.

En continuité avec la précédente politique touristique, il s'appuie sur le développement des itinérances douces :

- Vélo : déploiement d'une offre de services structurée et le déploiement de la Marque « Accueil Vélo » sur les 4 véloroutes départementales (la Véloroute du Littoral, la Véloroute du lin, la Véloroute du Val de Seine et l'Avenue Verte London-Paris),

- Itinérance équestre : impulser des itinéraires en continuité avec l'émergence de la Chevauchée en Vallée de Seine, et à travers le référencement « Normandie à cheval »,

- Itinérance pédestre : son développement s'appuiera sur l'accentuation des démarches d'inscription d'itinéraires au sein du plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) et la valorisation des itinéraires les plus remarquables.

De manière transversale à ces orientations, le Département entend favoriser l'accès de tous aux offres touristiques : il mène auprès des acteurs du tourisme un travail d'accompagnement technique à la prise en compte du handicap (conseil, visites, information,…) conjointement avec la Coordination Handicap Normandie. Cette action permet de sensibiliser et de conseiller ces acteurs aux enjeux de mise en accessibilité de leurs projets, notamment dans le cadre de la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Cet accompagnement a été mis en œuvre de manière prioritaire, fin 2017 et début 2018, sur les sites et musées départementaux (Abbayes de Jumièges, Saint-Georges de Boscherville, le Théâtre Romain de Lillebonne, le musée Victor Hugo à Villequier, le Parc de Clères, le Château de Martainville, les 3 sites

des archives départementales) ainsi que sur quelques projets soutenus au titre des aides départementales touristiques.

La démarche Grand Site des « Falaises d'Étretat et de la Côte d'Albâtre »

Le Département est depuis 2017 positionné comme structure de gestion du Grand Site en relation avec l'ensemble des acteurs privés et publics concernés par la démarche.
Tourné vers ses habitants, ses acteurs socio-économiques, ses paysages et ses visiteurs, ce projet à pour ambition de conforter/recréer le lien entre eux et dans l'esprit des lieux. Il ne s'agit pas de recevoir plus de publics sur le territoire mais de mieux les accueillir, en symbiose avec la population et les activités socio-économiques locales. L'année 2017 a constitué une étape de transition pour mettre en place la nouvelle gouvernance et hiérarchiser les priorités avec les élus du territoire. Au-delà d'actions de communication permettant au territoire de s'approprier le plan d'actions, 2018 doit voir la reconnaissance par l'État du programme d'actions proposé ainsi que ses premiers engagements opérationnels en termes de préservation du paysage et d'amélioration des flux touristiques. Ces actions constituent la première des quatre étapes prévues dans la démarche de demande de labellisation en « Grand site de France » des falaises d'Étretat et de la côte d'Albâtre.

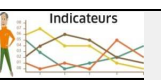

Tourisme

Nuitées touristiques :
9,3 M de nuitées touristiques françaises (2017)
3,6 nuitées : la durée moyenne d'un séjour en Seine-Maritime en 2017
56 € de dépense par nuit par touriste en 2017
482M€ de volume des dépenses touristiques en 2017

Itinéraires doux :
2509 km d'itinéraires de randonnées tous modes inscrits au PDESI au 31/12/2017
16 boucles vélo (dont 7cyclo et 9 VTT) inscrites au PDESI et **22** boucles passées en CDESI (dont 17 cyclo et 5 VTT)

Agir en faveur de l'environnement pour préserver et améliorer la qualité de vie

- **Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources**
- **Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère**

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

►Contexte et enjeux

Les caractéristiques naturelles, paysagères et environnementales de la Seine-Maritime constituent un atout majeur en termes de qualité de vie comme d'attractivité. Cet environnement vulnérable est fragilisé par de multiples pressions (artificialisation, pollution, banalisation, pratiques urbaines et culturales, etc.). Un développement et un aménagement équilibré et durable imposent la protection et la valorisation de ces ressources naturelles qui constituent notre premier bien commun.

24 sites sont classés ENS et 3 sites sont en cours de classement ENS, représentant près de 1000 ha gérés par le Département. Plus de 20 rivières sont incluses dans la politique ENS.

► Objectifs du Département :

- Concilier développement territorial et préservation de l'environnement en menant des actions en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des rivières, de l'éducation à la préservation de la nature, de la solidarité territoriale notamment.

- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre et participer à la lutte contre le réchauffement climatique via la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) adopté en 2013.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	**Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**	**Établir des modes de consommation et de production durables**

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	15 VIE TERRESTRE
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres**

BILAN

► Qualité des eaux et des rivières

Il s'agit de préserver la santé de la population de la Seine-Maritime au travers de l'atteinte du bon état de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des milieux naturels. L'intervention du Département vise aussi à favoriser un aménagement et une urbanisation durable des territoires.

- La nouvelle politique de l'eau (eau potable, assainissement, protection de la ressource, inondations) adoptée en 2017 affirme le rôle prépondérant du Département dans l'assistance technique, l'animation et le conseil auprès des collectivités au regard des récentes évolutions règlementaires (transfert de compétences, nouvelles dispositions en faveur de la protection des milieux, etc.),

- Les cellules d'animation et d'assistance technique en assainissement, eau potable et pluviale, cours d'eau et patrimoine naturel ont poursuivi leur accompagnement technique des acteurs locaux. Afin de gagner en visibilité, favoriser les échanges et les retours d'expérience, ces cellules ont poursuivi le développement d'outils de communication à destination des partenaires et du grand public (lettre d'information « eau et nature », outils de communication zéro phyto, …)

ZOOM

Des réflexions engagées sur l'optimisation énergétique des systèmes d'assainissement, la gestion et la valorisation des zones d'infiltration des stations d'épuration

Le Département accompagne les maîtres d'ouvrages locaux dans leurs projets d'assainissement des eaux usées via son service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE).
Sur le volet énergétique des systèmes d'assainissement, une réflexion a été conduite sur une durée de 3 mois (juin-septembre 2017) avec l'appui d'un stagiaire. Elle a permis d'identifier des pistes d'actions visant à l'amélioration des connaissances dans ce domaine, à l'optimisation énergétique des systèmes et a mis en exergue les innovations technologiques applicables. La synthèse de ces résultats a été présentée en juin 2018 dans une réunion associant les partenaires du Département (Agence de l'Eau, Police de l'Eau, Agence Régionale de Santé, MIRSPAA,…).

Une seconde réflexion a été engagée en 2018 (avril-septembre) sur la gestion des zones d'infiltration des eaux usées traitées en aval des stations d'épuration implantées sur le territoire de la Seine-Maritime. L'étude, conduite dans le cadre d'un stage de Master 1, vise à améliorer les connaissances relatives aux pratiques d'entretien de ces zones et à évaluer la biodiversité intrinsèque de certaines d'entre elles.

►Département « 0 phyto »

Les produits phytosanitaires, très utilisés pour la gestion des espaces publics, constituent une menace pour le milieu naturel, les ressources en eau potable et la santé des agents applicateurs des collectivités. La règlementation a prescrit l'arrêt de leur usage depuis le 1er janvier 2017. Le Département soutient financièrement et techniquement les collectivités dans leurs projets d'évolution des pratiques de gestion des espaces publics. Un observatoire se développe afin de recenser les retours d'expérience en matière de matériel alternatif aux produits phytosanitaires.
Dans un souci d'exemplarité, un partenariat a également été noué avec la Direction des Collèges et de l'Éducation. Des sessions de formations des agents de maintenance des collèges ont été menées de septembre à novembre 2017 afin de développer et consolider les pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collèges.
En parallèle, l'action se déploie auprès du grand public car, au 1er janvier 2019, il sera interdit de détenir et d'utiliser ces produits pour l'entretien des jardins. La CATEP (1) a donc développé plusieurs outils pédagogiques à destination des jardiniers amateurs afin de les sensibiliser (fiches-conseils, exposition…).

(1) Cellule d'animation technique en eau potable et pluviale

Opération « jardin naturel »

Ce qui n'était obligatoire que pour les collectivités va bientôt s'imposer aux particuliers : à compter du 1er janvier 2019, il sera interdit de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien du jardin. De nombreuses collectivités communiquent déjà sur l'évolution de leurs propres pratiques. Il est aujourd'hui naturel de préparer les jardiniers amateurs à pratiquer chez eux un jardinage « zéro phyto ». Ainsi, en complément des aides financières pour les collectivités (aides aux plans de gestion, aux outils de communication, à l'acquisition de matériel…), le Département a réalisé plusieurs outils pédagogiques à destination du grand public :

- 9 fiches-conseils qui, au-delà des conseils en jardinage naturel, rappellent la dangerosité des produits phytosanitaires et permettent de mieux comprendre et accepter les politiques « zéro phyto » menées par les communes. Des thèmes variés sont abordés : techniques alternatives de désherbage, espèces animales et végétales amies du jardinier, méthodes naturelles pour protéger son jardin…
- 1 autocollant à positionner sur les boîtes aux lettres.
- une exposition de 4 kakemonos à disposition des collectivités.

Ces outils sont en cours de diffusion sur l'ensemble du territoire avec l'aide des partenaires techniques et des collectivités. Ils ont également été mis à la disposition des visiteurs des sites et musées du Département, de Graines de Jardin (19-20/05, Rouen), de la journée de la Terre (20/04, Terres de Caux), du Troc'plantes du Département (12/06)…

Ce travail a été mené en partenariat avec 2 volontaires en service civique et plusieurs services internes : espaces naturels, cellule parcs et jardins, cellule entretien des espaces verts… Cette démarche bénéficie d'un soutien financier de l'État dans le cadre de l'appel à projets régional « communication » 2018 du plan Ecophyto.

► Espaces Naturels Sensibles, biodiversité, paysages et éducation à la préservation de la nature

Il s'agit pour le Département de :

- Mettre en œuvre le schéma départemental des ENS et conduire une politique biodiversité destinés à préserver les milieux remarquables ainsi que la nature ordinaire,
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux, à la préservation des ressources naturelles et mettre en valeur les paysages.

<u>Préservation des milieux naturels et des paysages</u>

Depuis 2011, le Département a renforcé ses missions d'animation et d'assistance technique sur les milieux naturels et les paysages auprès des particuliers et des collectivités grâce à l'intervention de la CATEnR (Cellule d'Animation Technique pour les Espaces naturels et les Rivières) et à la mise en œuvre des différents dispositifs d'aide pour la plantation de haies, la restauration de mares, les études paysagères, la restauration de milieux naturels fragiles. Plusieurs projets de mares et de haies ont ainsi pu bénéficier des conseils de cette cellule.

L'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau dispositif « Préservation du patrimoine naturel », lequel permet de mieux répondre aux besoins des communes et structures intercommunales.
Le Département s'est aussi engagé dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes considérées comme une cause importante de perte de biodiversité. Ainsi, le Département a mis en place, en avril 2017, un comité technique associant l'ensemble des partenaires concernés, afin de pouvoir partager les connaissances et expériences en la matière. Ce comité technique a permis de fédérer et favoriser les échanges entre les différents acteurs, partager les outils et définir conjointement un programme d'actions.

Sur la base du retour d'expériences des équipes techniques du Département pour la gestion des espèces envahissantes au sein des espaces naturels sensibles, des fiches « conseils » ont été élaborées par espèces sur les bonnes pratiques de gestion et les pratiques à éviter.

L'Opération de Sensibilisation au Développement Durable (OSDD)

Cette opération départementale a pour but d'accompagner les collèges désireux de s'inscrire dans une démarche de développement durable en les aidant à réaliser des projets en lien avec cette thématique. Les objectifs sont de sensibiliser les collégiens, en tant que citoyens de demain, à un développement responsable et de les rendre acteurs de leurs projets.
Le Département et son prestataire CARDERE fournissent un soutien technique et méthodologique pour développer les projets proposés par les collèges et intégrer les enjeux liés au développement durable.

Depuis 2009, cette opération a permis la réalisation de 180 projets, menés par 4 000 élèves. Elle s'est élargie en 2017 aux établissements du Burkina Faso, avec lesquels des échanges ont pu être initiés et ont permis d'appréhender le développement durable d'une manière plus globale, sous le signe de la solidarité et la coopération.

Sur **l'année scolaire 2017/2018, a eu lieu la 9è édition** de cette opération :
- 18 collèges ont été sélectionnés et 20 projets soutenus
- 56 animations ont été réalisées sur le développement durable auprès des groupes d'élèves de novembre 2017 à mai 2018
- 1 journée de restitution en juin 2018 permettant de valoriser l'ensemble des travaux réalisés, marquée par divers ateliers pédagogiques animés par les partenaires du Département de la Seine-Maritime sur le recyclage des déchets, l'éco-consommation, la biodiversité, etc. Par exemple :

- L'association La Roue Libre a proposé aux collégiens un parcours à vélo afin d'expérimenter le code de la rue.
- Des modes de cuisson utilisant la biomasse, véritables alternatives durables et équitables ont également été présentés aux élèves ainsi qu'une démonstration de cuiseur solaire par l'association Bolivia Inti Sud Soleil.
- L'association Saveurs et Savoirs a réalisé des ateliers de cuisine à base de produits de saison, locaux et biologiques ainsi que des dégustations et des échanges avec les collégiens sur leurs sensations gustatives.
- L'association CARDERE a proposé un grand jeu de rôle intitulé « Ensemble, imaginons le collège du futur » dans l'hémicycle du Département. Cette animation les a invités à envisager le collège du futur en identifiant des actions exemplaires et transférables à l'ensemble des collèges.

ZOOM

Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles : 27 sites d'intervention, représentant 986 hectares bénéficient aujourd'hui d'une préservation permettant une intervention du Département et de ses partenaires

- Des orientations stratégiques pour chaque site, partagées avec les acteurs locaux : 90% des sites sont dotés d'un plan de gestion et de valorisation.
- Une politique partenariale : 131 partenaires sont associés à la mise en œuvre du schéma des ENS : communes et EPCI, propriétaires, organismes gestionnaires (collectivités, associations…), agriculteurs, associations réalisant des animations…
- Une progression de la connaissance scientifique : Les ENS de la Seine-Maritime sont des cœurs de nature abritant plus de 2 800 espèces végétales et animales. Afin d'améliorer les connaissances du patrimoine naturel et d'évaluer les résultats de la gestion sur les sites, 309 actions de suivi scientifique ont été réalisées sur 21 sites depuis 2015. 65 000 données ont été récoltées. Les travaux du Département constituent ainsi une contribution majeure à la connaissance de la biodiversité à l'échelle régionale et nationale.
- Des sites préservés et entretenus : 250 actions de gestion sont réalisées chaque année sur 20 sites. Ces actions, réalisées en grande majorité par le Département, consistent à la restauration et/ou au maintien des milieux naturels. Certaines actions sont par ailleurs innovantes : restauration de landes humides, opération de sauvegarde d'amphibiens, restauration de pelouses et prairies sèches…
- Des retombées économiques sur le territoire : cette politique génère une trentaine d'équivalents temps plein directs sur le territoire en dehors des services du Département : associations environnementales, collectivités locales, structures en charge de la gestion des rivières, entreprises.
- Une valorisation des Espaces Naturels Sensibles en développement : les actions de valorisation des ENS permettent d'accueillir chaque année un public toujours plus nombreux. La fréquentation des animations a augmenté de près de 40% entre 2015 et 2017, notamment grâce à la diversification des thèmes proposés dans les animations mais également des publics plus diversifiés (écoles, centres de loisirs, touristes, publics en difficulté sociale…).

►**Poursuite et renforcement des actions de réduction des déchets** (intervention financière centrée sur les enjeux prioritaires auprès des structures compétentes).

La 5ième opération d'insertion et de qualification professionnelle, axée sur le nettoyage des berges de Seine, confiée à l'entreprise d'insertion NATURAULIN a débuté le 18 avril 2017 pour une durée de 2 ans.
Au 30 juin dernier, elle a permis à 14 personnes (dont 5 femmes) de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel, dont prés de 43 % ont quitté l'entreprise à l'issue de cette période avec une perspective d'embauche, de formation ou de poursuite de parcours d'insertion.
Sur cette période, 19 sites et 1 piège à déchets ont été entretenus et nettoyés (2779 aérosols, 5361 emballages verre, 883 seringues, 33 bouteilles de gaz, 2144 bidons plastiques, plus de 12136 pièces diverses).

►**Culture du risque**

En s'appuyant sur les savoir-faire, il s'agit de :
- Développer avec les acteurs publics et privés une culture partagée du risque et de l'information du grand public.
- Lutter contre les inondations sur les rives de Seine et contre les submersions marines.

- **Les risques naturels**

A cet égard, le Département a engagé en 2018, deux études d'aide à la création de structure de gouvernance unifiée, en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), à l'échelle de l'axe Seine aval et du littoral de la Seine Maritime, en partenariat étroit avec les services de l'État, l'AESN et les partenaires concernés (EPCI, ports, Département de l'Eure …).
Par ailleurs, le Département soutient le projet « Seine de crues », engagé en 2018 et animée par l'AREAS, visant à la création d'œuvres référentes de crues dans le lit mineur de la Seine, lesquelles constitueront des supports d'animation de la culture du risque.

Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département de la Seine-Maritime poursuit son accompagnement financier des collectivités pour la réalisation de plusieurs types de projets : plan communal de sauvegarde (PCS), mise en place de repères de crue, réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments aux inondations…

Le Département soutient également la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) aux côtés des services de l'État et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est, à ce titre, signataire de l'avenant au PAPI porté par le syndicat de bassins versants de l'Austreberthe.

- **Risques nucléaires**

En sa qualité d'acteur local impliqué dans la culture du risque nucléaire, la Commission Locale d'Information auprès des centrales Nucléaires de Paluel et Penly (CLIN Paluel-Penly) dont la Présidence et le secrétariat sont assurés par le Département, a souhaité accompagner les services de l'État dans les travaux de révision des Plans Particuliers d'Intervention (PPI), en particulier lors des phases d'information, de sensibilisation et de communication associée.

Dans ce cadre, la CLIN a organisé, les 31 mai et 5 juin 2018, avec le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC) de la Préfecture, deux réunions d'information à l'attention de l'ensemble des 210 communes situées dans les périmètres des futurs PPI.

Pour rappel, une récente évolution de la doctrine nationale en matière d'accident nucléaire majeur a conduit notamment à étendre les périmètres des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) de 10 à 20 kilomètres autour des Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE – arrêté Préfectoral du 19 janvier dernier pour les CNPE de Paluel et de Penly).

► **Lutte contre le changement climatique**

- **Plan Climat Énergie territorial (PCET) 2013-2018 :**

En application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le Département de la Seine-Maritime a adopté en séance du 8 octobre 2013 son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), pour une durée de cinq ans. Le PCET du Département s'articule autour des six axes suivants :

1. Département exemplaire,
2. Lutte contre la précarité énergétique,
3. Diminution de l'impact de la mobilité sur le climat,
4. Aménagement durable du territoire,
5. Sensibilisation des partenaires extérieurs,
6. Adaptation aux changements climatiques.

Ce document fixe un objectif de réduction de 30 % des gaz à effet de serre (GES) et de 20 % d'économies d'énergie d'ici à 2020.Ses objectifs principaux sont inspirés de la réglementation européenne, notamment le paquet climat-énergie de 2009. A l'horizon 2020, ce plan fixe un objectif de réduction de 30 % des gaz à effet de serre (GES) et de 20 % d'économies d'énergie par rapport à l'état des lieux réalisé en 2010.
Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCET 2013-2018, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département a été réalisé en 2016-2017, sur des données 2014. Le précédent BEGES avait été réalisé en amont du PCET (2012-2013), sur des données 2010. Les résultats du BEGES de la collectivité ont été présentés à l'ensemble des directions concernées (comité technique) en septembre 2017. Une synthèse en a été dressée et intégrée dans le rapport 2017 de la collectivité sur le développement durable.

ZOOM

Évaluation du Plan climat énergie territorial (PCET)

Le PCET du Département arrive à son terme en octobre 2018. Pour les départements et les régions, l'obligation de réaliser un PCET a été supprimée de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement en mars 2017*****.

Afin d'envisager les suites à donner à cette démarche, un bilan du PCET a été initié en interne et mené en transversalité : treize directions ont été rencontrées individuellement entre novembre 2017 et janvier 2018.
La méthodologie retenue pour cette évaluation visait notamment à :
- Consolider l'ensemble des indicateurs initiaux : création d'un outil informatique dédié à l'évaluation du PCET,
- Actualiser les données des directions,
- Vérifier et mettre à jour les calculs d'émissions de gaz à effet de serre (GES),
- Analyser les tendances d'évolution des données d'activité et des émissions de GES axe par axe,
- Formuler des propositions pour la future démarche.

Les données recueillies ont été présentés au comité technique constitué pour le suivi du PCET le 12 juin 2018.
Un travail est engagé pour proposer une nouvelle stratégie d'action départementale à l'échéance de l'année 2019.

***** Ces collectivités sont toujours dans l'obligation de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les 3 ans.

- **Conseil en Énergie Partagé pour les communes :**

Depuis 2009, en partenariat avec l'ADEME, le Département de la Seine-Maritime propose un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) aux communes de moins de 3 500 habitants et EPCI de moins de 10 000 habitants qui ne bénéficient pas de ce service sur leur territoire (1).
Le conseiller en énergie partagé établit un bilan énergétique du patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) des collectivités bénéficiaires et accompagne ces collectivités dans leurs démarches d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Les collectivités bénéficiaires sont actuellement sélectionnées sur dossier lors d'un appel à candidatures. Depuis le lancement de ce

(1) *Intercommunalités concernées : CA Caux Vallée de Seine, CA Fécamp Caux Littoral Agglomération, CC Campagne-de-Caux, CC Caux-Austreberthe, CC Côte d'Albâtre, CC de la Région d'Yvetot, CC de l'Inter-Caux-Vexin, CC du canton de Criquetot-l'Esneval, CC Falaises du Talou, CC interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, CC Roumois Seine, CC Terroir de Caux, CC Villes-Sœurs.*

service, 57 communes ont été suivies par le conseiller en énergie partagé du Département. 13 nouvelles communes ont été lauréates en 2016 et 21 communes sont suivies par le conseiller du Département au 15 juillet 2018. Sur la période 2017-2018, cela représente :

- 22 rendez-vous avec les représentants des communes,
- 27 sites visités (mairie, école, salle polyvalente, etc.), soit 45 bâtiments,
- 8 rapports rédigés ou en cours de rédaction : fiches-bilans détaillant l'état énergétique des 4 principaux sites de la commune.

Les résultats de ce service sont très intéressants : une économie d'énergie moyenne de 12% pour les communes accompagnées depuis 2011 et de plus de 22% pour les premières communes accompagnées (2009-2010) et toujours suivies en 2016. Pour les communes lauréates en 2016, les économies d'énergie réalisées n'ont pas encore pu être calculées. Néanmoins, certaines de ces communes ont déjà commencé à réaliser des actions d'économies d'énergie suite au travail du conseiller ou envisagent de réaliser des travaux de rénovation énergétique d'un de leurs bâtiments.

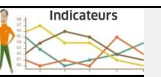

Qualité des eaux
167 stations d'épuration visitées en 2017 sur un total de 325 stations
Une trentaine de collectivités accompagnées par le SATESE pour le montage et le suivi d'une soixantaine de projets (études et travaux) relatifs aux systèmes d'assainissement
95 dossiers assainissement et eau potable instruits en 2017 représentant 3 638 909 € de subventions

Animation en faveur du « 0 phyto »
~4 600 kits des 9 jardifiches distribués
37 communes en "zéro phyto" sur l'ensemble de leur territoire sur 316 communes recensées dans l'observatoire départemental
38 dossiers (études et acquisition de matériel) instruits pour près de 96 000 € de subventions
120 agents des collèges formés pour ne plus utiliser de produits phytosanitaires

Biodiversité, paysages et éducation à la préservation de la nature
24 sites ENS classés, représentant 1000 ha gérés
52 % de la surface ENS en maîtrise d'usage-foncière
90 % de sites ENS avec plans de gestion et de valorisation
6500 personnes sensibilisées (grand public, scolaires, événementiel) en 2017

Qualité des cours d'eau et des zones humides
107 ouvrages suivis au titre du rétablissement de la continuité écologique (RCE) sur les rivières depuis 2011
44 dossiers cours d'eau et zones humides instruits en 2017 (575 373 € de subvention)

Opération de sensibilisation au développement durable (OSDD) - année scolaire 2017/2018 (9è édition)
20 projets réalisés
18 collèges engagés
6 nouveaux collèges n'ayant jamais participé
463 élèves impliqués (6è, 5è, ULIS, SEGPA, écodélégués)
56 animations réalisées auprès des collégiens
9 thématiques travaillées : biodiversité, déchets, alimentation, gaspillage alimentaire, citoyenneté, agriculture, changement climatique, eau, mobilité

Culture du risque en Seine-Maritime
2 réunions d'informations sur le risque nucléaire à destination des élus des communes situées dans le périmètre des 20 km autour des centrales nucléaires de Paluel et de Penly

Conduire les politiques et projets au plus près des habitants

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

►Contexte départemental :

Il existe une implication forte des acteurs socio-économiques, des associations (plus de 300 associations agréées « éducation populaire », 100 associations du domaine social, etc.) et de la population dans la vie du territoire. Des partenariats sont également noués de longue date entre acteurs institutionnels pour appuyer le développement des territoires (CPER, contrats de territoires, etc.). Pour autant, à l'instar des attentes exprimées par ailleurs en France, l'exigence de « démocratie participative » demeure forte.

►Objectifs du Département

Il s'agit, d'une part, de favoriser la participation citoyenne dans les choix et l'action publique et, d'autre part, de renforcer la qualité et l'efficience des services publics. À cet effet, différents objectifs sont poursuivis :

- Améliorer la qualité des politiques publiques en permettant aux citoyens, aux usagers, de s'impliquer plus directement dans les choix publics, en développant de nouvelles façons de travailler ensemble,

- Améliorer la qualité et l'efficience des services publics : l'exigence d'efficience de l'action publique s'incarne également dans notre capacité à piloter, évaluer et rendre compte des résultats de nos politiques ou dispositifs.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	**Partenariats pour la réalisation des objectifs**

BILAN

►Participation des citoyens à l'action du Département

- Le Conseil Départemental des Collégiens (mandat 2017-2019) : cette assemblée (élèves de 5ème et de 4ème lors de la 1ère année du mandat), est issue des collèges publics et privés de la Seine-Maritime. Les nouveaux élus (1 titulaire et 1 suppléant par collège) sont répartis au sein de cinq commissions (Sport et Loisirs, Solidarité et Santé, Environnement et Développement Durable, Citoyenneté et Vivre Ensemble et Culture et Patrimoine) et se réunissent régulièrement.

- Le Forum des collégiens, organisé pour la première fois en octobre 2017 par le Département est également l'occasion de recueillir l'expression des jeunes. En novembre 2018, la thématique du forum a été celle de de l'engagement créatif, citoyen et solidaire et a fait une large place aux actions déployées par le Département pour soutenir cet engagement : conseil des collégiens, opération de sensibilisation au développement durable, dispositif agri-local, etc…

- Participation des usagers à l'élaboration et l'évaluation de la politique de l'action sociale et de l'insertion : élaboration avec des bénéficiaires du RSA du nouveau contrat d'engagement réciproque, refonte du site d'information IRISE, etc.

Le Conseil Départemental des Collégiens

Ce conseil de jeunes élus issus des collèges du département a pour objectif de les amener à réfléchir ensemble pour construire des projets : il leur donne la parole et développe leur sens critique, dans un espace dédié à l'apprentissage de la citoyenneté. Les différentes commissions du Conseil des Collégiens peuvent être associées à des projets ou des actions menées par le Conseil Départemental, soit par l'intermédiaire des services, soit à l'initiative des élus départementaux ou du Président. Des partenaires associatifs et/ou institutionnels interviennent régulièrement afin de sensibiliser, d'informer et d'aider les jeunes à la mise en place de leurs projets.

Dans le cadre du mandat en cours, les commissions se sont notamment intéressées aux sujets suivants :

Commission **Solidarité & Santé** : « Lutte contre l'isolement des personnes âgées »
• Rencontre et échanges avec les résidents d'un EHPAD autour de divers ateliers
• Visite guidée d'un espace naturel avec un groupe de personnes âgées

Commission **Environnement et Développement Durable** : « Les enjeux du Développement Durable »
• Sensibilisation autour de divers ateliers (déchets, eau, énergie, biodiversité, alimentation).
• Découverte des Espaces Naturels sensibles (Le bois l'Épinay d'une part, la Basse Vallée d'Yères et le Mont Jolibois d'autre part).

Commission **Sports & Loisirs** : « Sport & Handicap »
• Rencontre et échanges avec des jeunes en situation de handicap autour d'ateliers.
• Co-animation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des participants du raid des collèges, avec des jeunes en situation de handicap.

Commission **Citoyenneté & Vivre Ensemble** : « Échanges avec le Burkina Faso »
• Ateliers de découverte de la vie quotidienne
• Sensibilisation aux problématiques du Burkina Faso

► Qualité et efficience de l'action départementale

La mise en œuvre des actions départementales repose sur les fondamentaux de gestion des politiques publiques : analyse des besoins, définition d'objectifs et de moyens, approche budgétaire en coût global, évaluation et restitution. A l'instar de toutes les grandes collectivités et administrations, le Département de la Seine-Maritime dispose d'outils d'observation et d'évaluation permettant d'apprécier l'impact de ses choix et décisions sur l'environnement social et économique.

A cet effet, le Département s'est doté d'une direction de l'appui au pilotage, de l'audit et de la modernisation composée d'une équipe pluridisciplinaire, dont les missions sont centrées sur le pilotage des activités et l'évaluation. Elle produit, notamment, des analyses et études nécessaires à la prise de décision, d'une part grâce à la meilleure connaissance des besoins et dynamiques des territoires, et d'autre part grâce à l'évaluation des actions menées par le Département.
Ainsi, parmi les études menées en 2018, il est possible de citer notamment :

- ✓ L'étude sur la précarité en Seine Maritime.
- ✓ L'étude de l'impact économique de certains itinéraires de randonnées.
- ✓ La préparation de la présidence de l'Association des Départements de l'Axe Seine.
- ✓ Une étude sur la valorisation et l'évolution de la politique littoral.
- ✓ Une étude sur la politique énergétique.

En outre, cette direction a également vocation à questionner, et faire évoluer le cas échéant, les pratiques et l'organisation de la collectivité. A titre d'exemple, a été abordé le sujet des déplacements professionnels, avec le double objectif de mieux répondre aux besoins de déplacements des agents

avec l'offre la plus adaptée et de mettre en avant des pratiques permettant de limiter certains types de déplacements.
Enfin, les directions du Département peuvent la saisir pour bénéficier d'une assistance méthodologique à la mise en œuvre de leur politique publique ou pour bénéficier d'une analyse de l'efficience de leur organisation.

ZOOM

Autonomie : renforcer l'effectivité des prestations individuelles en simplifiant les procédures d'instruction

Les projets de simplification répondent à un double objectif :
- permettre la participation et l'autonomie des usagers ou de leurs représentants : télé services pour les demandes de prestations en ligne, création d'une plate-forme téléphonique pour mieux informer les bénéficiaires et leurs proches.
- simplifier, dématérialiser et automatiser les processus pour un meilleur service rendu aux bénéficiaires et aux partenaires du Département : mise en place de chèques CESU et prochainement du chèque d'accompagnement personnalisé, dispositif de télégestion et paiement direct des factures aux SAAD, mise en place d'une plate-forme extranet à destination des partenaires dans le cadre du maintien de l'autonomie.

Le Département travaille également à l'amélioration des outils et applicatifs professionnels comme facteur d'efficience et de qualité de service rendu : déploiement des tablettes auprès des travailleurs sociaux APA et de l'évaluation multidimensionnelle dans le cadre des visites à domicile, mise en place d'un référentiel des prestations proposées, dans un objectif d'harmonisation des outils de travail et d'équité de traitement pour l'ensemble des bénéficiaires, mise en place de réunions transversales professionnelles pour échanger sur les situations complexes.

- **Le management des risques :** d'approche anglo-saxonne, le management des risques est une discipline qui s'attache à identifier, évaluer, prioriser et traiter les risques relatifs à une organisation. Le traitement méthodique qui en est fait permet d'améliorer progressivement et continument le niveau de maîtrise des risques, de réduire l'impact de ceux-ci en cas de survenance et d'identifier des opportunités (risques positifs). L'univers des risques dans une collectivité est vaste et couvre notamment les domaines de la finance, du juridique, de la commande publique, des ressources humaines, des systèmes d'information et du cyberespace, des catastrophes naturelles et technologiques, etc.

- **Gestion des risques numériques :** depuis 2013, le Département dispose d'une Cellule de la conformité, des risques numériques et des libertés dont la finalité est de sécuriser le fonctionnement du Département et de garantir sa continuité d'activité au regard des règles et des risques attachés au traitement des données et au respect de la vie privée.
  Le service public départemental s'appuie en effet sur des activités métiers qui utilisent des traitements de données à caractère personnel. En outre, l'administration électronique, l'ouverture des données publiques permettant leur réutilisation (démarche « opendata ») et les différentes actions de dématérialisation se développent. Tous les agents et élus du Département de la Seine-Maritime sont donc concernés par les principes de la loi « informatique et libertés » modifiée, et, depuis le 25 mai 2018, par le Règlement général de protection des données (RGPD).

  L'entrée en application du règlement européen a également été l'occasion pour le département de proposer aux autres collectivités et EPCI du département une offre d'accompagnement à la protection des données et les services d'un délégué à la protection des données mutualisé par le biais d'un partenariat avec l'Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO).

La cellule risques du Département

Créée en 2016, elle a pour ambition d'initier, d'accompagner la mise en œuvre, et de maintenir en condition opérationnelle, la gestion globale des risques au Département de la Seine-Maritime, communément désignée sous les initiales ERM (Enterprise Risk Management). Pour cela, elle appuie et apporte un soutien méthodologique à l'action des différents propriétaires de risques (Directeurs) et des gestionnaires d'un domaine de risque (protection des données ; continuité d'activité ; sécurité et sûreté, etc.). Elle contribue et est garante de la définition et du bon fonctionnement de la gouvernance de la gestion globale des risques.

La cellule Risques réalise aussi des études et d'autres actions sur des thématiques afférentes à un ou plusieurs sujets de risques. Depuis 2017, elle a poursuivi ses travaux sur les risques de sûreté et de sécurité d'une part, d'éthique et de déontologie d'autre part. Elle a aussi travaillé sur le risque de défaut de compétences sur le domaine du numérique pour les communes, les EPCI et les structures publiques locales de la Seine-Maritime, ainsi que les missions et actions que pourraient proposer le Département au titre de ses compétences de la solidarité territoriale.

Le Responsable de la cellule Risques a enfin été défini en 2017 comme interlocuteur privilégié du SIRACED-PC, pour la collectivité, dans le contexte d'élaboration du COTRRIM (Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces).

2. Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes

Le Département de la Seine-Maritime agit pour promouvoir l'objectif de développement durable dans les politiques et projets qu'il mène sur le territoire, aux côtés de ses partenaires.

Il s'applique également à prendre en compte cet objectif dans son propre fonctionnement interne comme dans la gestion de son patrimoine. L'exercice de cette responsabilité se traduit au quotidien, dans la gestion de ses ressources humaines, l'optimisation des déplacements de ses agents, la recherche d'un fonctionnement éco-responsable ou encore dans la mise en place d'une politique d'achat durable. Le Plan Climat Énergie Territorial 2013-2018 dont une évaluation à mi-parcours a été finalisée en 2017 (bilan des émissions de gaz à effet de serre), définit des objectifs ambitieux pour la prise en compte de la problématique climat-énergie dans le domaine de la gestion du patrimoine départemental.

Développer la prise en compte des enjeux de santé, de sécurité et de mixité dans la gestion des ressources humaines

ENJEUX

Mieux appréhender et prévenir les risques au travail, développer la place qui est faite aux personnes handicapées, accompagner le développement des compétences : pour la collectivité, l'ensemble de ces actions participe au quotidien à la prise en compte des objectifs de solidarité, de gestion responsable et de cohésion sociale indissociables d'un mode de développement durable.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	**Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**	**Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

BILAN :

►Santé et sécurité au travail

Au regard de la diversité des métiers exercés et des difficultés qui peuvent être rencontrées par les agents du Département dans l'exercice de leurs missions, la prévention en matière de santé et de sécurité au travail constitue une préoccupation majeure aux enjeux multiples : humains mais également techniques, managériaux et économiques. La collectivité a engagé une politique de prévention et de prise en charge active des différents risques avec pour objectifs de :

- Répondre aux attentes des encadrants et des agents en matière de prise en charge, d'accompagnement et de mise en place d'actions de prévention et de santé durable,
- Promouvoir les connaissances en matière de santé au travail et l'intégrer comme levier managérial pour le développement du mieux-être au travail,

- Renforcer une démarche transversale sur les sujets RH et santé au travail (protection sociale, accompagnement psycho-social, prévention des maladies professionnelles, insertion professionnelle des personnes handicapées).
- Adapter les outils de travail et réduire l'utilisation des produits dangereux pour la santé et pour l'environnement.

L'effort de la collectivité s'est prolongé en 2018 avec la mise en œuvre de projets dans le cadre du programme pluriannuel de prévention des risques professionnels présenté en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) tels que:

- La réalisation, la mise à jour et le suivi des plans d'action des documents uniques d'évaluation des risques professionnels,
- La programmation de visites sur site sur proposition des membres du CHSCT,
- La communication sur l'utilisation du registre santé sécurité,
- L'organisation d'une troisième matinale santé au travail pour les Directeurs et leurs collaborateurs sur le thème du « management et les besoins psychologiques »,
- La mise en œuvre du télétravail pour raison de santé, à titre expérimental pour les personnes en situation de handicap,
- La réalisation d'un projet collectif sur le thème de la prévention sur le tabagisme.

ZOOM

L'action préventive collective sur la problématique du tabagisme

Concernant ce sujet important de santé publique, la Direction Adjointe Santé au Travail (DAST) a réalisé un projet de sensibilisation et d'accompagnement au sevrage tabagique. La volonté étant alors de mettre en place des actions qui se déroulent selon un format qui s'appuie sur une démarche collective. Le projet s'est décliné en deux temps :

1 - Sensibiliser à la réduction de la consommation ou à l'arrêt du tabac.
• Une séance d'information proposée à l'ensemble des agents du site de Rouen.
• Un atelier consacré à la réduction ou l'arrêt de la consommation pour motiver des agents ayant participé à la séance précédente et volontaire pour poursuivre la réflexion.

2 – Proposer un accompagnement personnalisé.
A l'issue de la sensibilisation, l'infirmière du service médecine préventive, accompagnements psychologique et social, formée à la prescription des Traitements Substituts Nicotiniques, assure le relai pour permettre le suivi et accompagner les agents désireux d'engager une démarche individuelle en interne ou externe.
Les informations transmises sur le tabagisme et sur les bienfaits du sevrage tabagique, par le biais de la communication interne, des professionnels de la DAST et des experts, ont permis de susciter l'intérêt des agents à cette thématique et de les sensibiliser à l'intérêt du sevrage tabagique. L'accompagnement individuel d'aide à l'arrêt, proposé par la Collectivité, vient renforcer de manière opérationnelle toutes ces actions.

- **Indicateurs**

Action	objectifs	Indicateur	2015	2016	2017
Prise en charge des risques psycho-sociaux	Aider une personne ou un collectif professionnel à trouver les ressources pour surmonter les difficultés et favoriser le travail en équipe	Nombre de saisines donnant lieu à de nouveaux suivis	76	Saisines Individuelles : 86 Saisines collectives* : 3	Saisines Individuelles : 90 Saisines collectives : 5
Observer l'exposition aux risques	Mesurer l'exposition aux risques d'accidents du travail	nombre d'accidents du travail par an (service et trajet)	341	ND	134
	Mesurer l'incidence des risques professionnels sur le temps de travail	Nombre de journées d'absence par an pour accidents du travail (service et trajet)	10 487	12 608	10 877
		% des journées d'absence pour raison de santé au motif d'accidents du travail ou maladies professionnelles	13,49%	15,79%	7,74%

*Non prises en compte pour 2014 et 2015

►Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité

La Loi du 10 juillet 1987 impose à l'ensemble des collectivités territoriales d'au moins 20 agents, une obligation d'emploi à l'égard des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de l'ensemble de leurs effectifs. Ce dispositif a été renforcé par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, qui instaure une sanction financière pour les employeurs publics qui ne satisfont pas aux objectifs d'emplois prévus par la loi.
Après avoir signé une 1ère convention en 2012, d'une durée de 4 ans, avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le Département a réaffirmé en 2016 l'importance qu'il accorde à sa politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap et une nouvelle convention a été signée pour une durée de 3 ans, autour des 5 axes suivants :

- L'amélioration du recrutement des personnes en situation de handicap, tout en privilégiant l'emploi durable pour augmenter le taux d'emploi des travailleurs handicapés,
- Le maintien dans l'emploi des agents en situation d'inaptitude et/ou en restriction d'aptitude, tant en matière d'aménagement des conditions d'exercice de l'activité, qu'en termes de reconversion professionnelle,
- L'accompagnement dans la vie au travail et hors travail des agents en situation de handicap en vue de promouvoir l'égalité des chances,
- La sensibilisation de l'ensemble des acteurs du Département (élus, cadres, agents) aux problématiques du handicap,
- Le développement de la politique d'achats auprès du secteur économique adapté employant des travailleurs handicapés.

Grâce aux actions menées avec l'aide du FIPHFP, le taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi a augmenté progressivement chaque année : établit à 6.61% en 2016, il est aujourd'hui à 7.47%.

- **Indicateurs**

Action	objectif	Indicateur	20143	2015	2016	2017
Favoriser l'emploi des personnes handicapées	Satisfaire l'obligation d'emploi (6% des effectifs)	Personnes en situation de handicap employées au 1er janvier de l'année N/ effectif total des agents (%)	4,95%	5,37%	6,61%	7.47%

ZOOM

Favoriser l'emploi et les conditions de travail des agents en situation de handicap

Le Département procède systématiquement à des études de poste (plus de 200 ont été menées) et des aménagements de poste des agents en situation de handicap, et contribue également à une amélioration considérable des conditions de travail.
A cet égard, en 2017, 80 bénéficiaires de l'obligation de l'emploi ont pu accéder à la bonification des chèques vacances mise en œuvre le 1er janvier 2017 par le Comité des Œuvres Sociales du Département (APSM). Pour ces agents en situation de handicap, le télétravail pour raison de santé a également été validé à titre expérimental par la collectivité.
Enfin, pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap, le Département fait également appel aux entreprises adaptées au travers de marchés publics pour les travaux de peinture dans ses locaux ainsi qu'à l'entretien des espaces verts de plusieurs sites.

► Développement des compétences, bien-être au travail et cohésion sociale interne

Salariés et agents des services publics constituent des contributeurs essentiels à la performance des organisations. Le Département travaille sur plusieurs axes d'interventions :

- **Développer des compétences dans l'exercice professionnel et favoriser la cohésion sociale :**

  - Formation des agents : le Département veille à maintenir et à développer les compétences des agents, et à leur garantir un accès à la formation durant toute leur carrière en mobilisant différents dispositifs (Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), formations longues et diplômantes, etc.). La formation s'appuie sur une importante valorisation des compétences internes,
  - Accueil de nouvelles compétences et formations favorisant l'employabilité d'agents en situation de handicap et de jeunes en difficulté d'insertion (Emplois d'Avenir).

- **Accompagner les agents dans le déroulement de leurs parcours professionnels (**promotion interne, préparation des concours, bilans de compétences, etc.).
- **Prendre en compte les aspirations relatives aux équilibres entre vie professionnelle et vie personnelle et créer du lien social entre agents :**

  - Organisation de différents cycles de travail prenant en compte les rythmes de vie,
  - Participation aux déplacements au titre du Plan Déplacement Établissement (prise en charge par l'employeur à hauteur de 50%),
  - Participation à l'action sociale via notamment la subvention versée au comité des œuvres sociales du département (APSM), crèche départementale, contingent de logement HLM, aide sociale aux agents, etc.,
  - Soutien à l'exercice d'activités sportives en lien avec l'association sportive des administrations 76 (ASDA 76),
  - Organisation d'évènements (cérémonies de la médaille du travail, journée de l'Arbre de Noël, voyage des retraités du Département).

- **Favoriser la communication interne :**

Depuis le 1er janvier 2016, la cellule « Communication interne » est rattachée à la Direction des Ressources Humaines, dans le cadre d'une organisation qui se veut plus simple et lisible par tous les agents de la collectivité. Au plus proche de l'activité départementale et de ses évolutions notamment en matière de ressources humaines, cette communication s'organise autour de différents relais de diffusion :

  - Le magazine "Échos 76" : outil de mise en valeur et de découverte des métiers et des agents qui les exercent, sa conception et son impression sont internalisées et s'inscrivent dans une démarche responsable sur le plan environnemental (labellisation PEFC du papier),
  - Les Lettres internes : elles informent les agents départementaux des événements qui se déroulent au sein de la collectivité et qui participent de la cohésion sociale : collecte de sang, campagne contre le tabagisme, sensibilisation au développement durable (récupération de jouets, de téléphones...) etc.,
  - Le "flash agent" : diffusé après chaque instance paritaire, il est destiné à informer les personnels sur les principaux points abordés lors des Comités Techniques (CT), Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et Commissions Administratives Paritaires (CAP),
  - Des événements fédérateurs : chaque année des manifestations destinées à renforcer l'esprit de cohésion et le sentiment d'appartenance à la collectivité sont proposées : exposition talents d'agents, prix des lecteurs des agents départementaux, pique-nique estival, arbre de Noël, cérémonie des vœux et nouvel an.

- **Indicateurs**

Action	objectif	Indicateurs	2015	2016	2017
Mise en œuvre d'un plan de formation	Proposer aux agents un accès à la formation continue	nombre total de journées de formation dispensées	15 637	17 042,5	16 231
		Nombre d'agents ayant suivi au moins une action de formation/ effectif total en activité au 31/12 de l'année considérée	68.83%	77%	73,89%
	Former les agents et valoriser les compétences internes	nombre total de journées de formation dispensées par des formateurs internes	396,5	321,5	234,5
Proposer des cycles de travail variables	Prendre en compte les rythmes de vie des agents dans l'organisation du travail	Nombre d'agents bénéficiant d'un cycle variable/ effectif total en activité au 31/12 de l'année considérée	35,7 %	35,1%	35,4%
Participer à l'action sociale	Contribuer au bien être des agents	Subvention versée au COS (APSM) en euros	1 300 000 €	1 250 000 €	1 250 000€
		Montant des Prestations servies (crèche, titres restaurant, fêtes de noël,…) en euros	2 993 358 €	2 185 950€	2 760 675 €
Insertion des jeunes	Favoriser l'égalité des chances	Nombre de stagiaires écoles accueillis	645	571	599
		Nombre d'apprentis sous contrats au 31/12 de l'année considérée	30	29	31

ZOOM

Instauration d'une garantie prévoyance pour les agents du Département

En 2015, au moins 1 agent du Département de la Seine-Maritime sur 20 s'est retrouvé à ½ traitement sur une période de l'année. Cette diminution de salaire engendre une précarité matérielle. C'est pourquoi, le 20 juin 2017, l'assemblée départementale a adopté à l'unanimité le principe d'une garantie prévoyance au sein de la collectivité. Au terme d'une consultation, le groupement "Intériale Mutuelle-Gras Savoye", a été retenu par le Conseil départemental pour mettre en œuvre cette garantie au nom de la Collectivité.
Depuis le 1er janvier 2018, la garantie Prévoyance permet aux agents départementaux, quel que soit leur statut fonctionnaires ou contractuels, de garantir leur salaire lorsqu'ils se trouvent en situation de maladie. Le département apporte à chaque agent une participation de 13 € par mois couvrant ainsi, pour une grande majorité du personnel, l'intégralité du coût de la garantie. Par ailleurs, la garantie Prévoyance permet d'apporter des services complémentaires lorsque les agents sont en situation difficile comme une assistance psychologique ou encore une aide ménagère.
Au 1er septembre 2018, ce sont près de 2400 agents qui ont choisi d'adhérer à cette garantie représentant ainsi un taux de mutualisation de 44%.

Adopter des modes de fonctionnement éco-responsables

ENJEUX

Le fonctionnement de la collectivité départementale nécessite la consommation d'énergie, l'utilisation de ressources et entraîne la production de déchets. L'organisation des activités du Département, au côté de l'amélioration de la qualité du service proposée aux agents, doit intégrer l'efficacité économique et environnementale. Cette thématique est traitée dans le Plan Climat Énergie Territorial du Département pour la période 2013-2018, notamment à travers son axe « Département exemplaire ».

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Établir des modes de consommation et de production durables	**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

BILAN:

► Déplacements des agents

Lors de l'adoption par le Département en 2013 de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), les transports constituaient au plan national le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (GES)[1]. La diminution des émissions de GES liées aux déplacements constitue également un enjeu pour le Département : le dernier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) mené en 2016/2017 sur des données 2014 indiquait que ce poste représentait 42 % des émissions de l'administration (y compris domicile-travail et domicile –collèges).

L'évolution des pratiques pour les déplacements professionnels comme pour les déplacements domicile-travail constituent par conséquent un levier important dans la lutte contre le changement climatique. Le Plan Climat Énergie Territorial comporte une action (Action 1.3) entièrement dédiée à l'optimisation de ces déplacements.

Afin de favoriser le recours aux transports en commun, le Plan de Déplacement Établissement (PDE) du Département intègre des actions de sensibilisation, d'information et le remboursement de 50 % (dans la limite du plafond fixé par la loi) des abonnements de transports.

Déjà doté de vélos de services et de véhicules fonctionnant au GPL, le Département poursuit le renouvellement de son parc avec l'acquisition de véhicules moins polluants. Le service « courrier » du Département a été équipé en 2016 de 2 véhicules électriques d'une autonomie de 160 km, adaptée au périmètre d'intervention sur l'agglomération rouennaise. Ces « Renault Kangoo » remplacent des véhicules vieillissants et disposent de bornes de recharge rapide installées sur le site de l'Hôtel du Département. L'achat d'un troisième véhicule a été mené à bien en 2017, ainsi que l'acquisition de 2 vélos électriques pour le Pool Prêt.

1 Source : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/199/1080/emissions-gaz-effet-serre-secteur-france.html

Promouvoir le recours aux transports en commun pour les déplacements professionnels des agents

Dans le règlement intérieur délibéré le 20 juin 2017, des actions permettant de sensibiliser les agents dans le choix du mode de transport ont été mises en place. L'usage des transports en commun est préconisé notamment en termes d'impact sur l'environnement. Aussi, depuis le 1er octobre 2017, la direction des ressources humaines met à disposition des directions qui en ont besoin des cartes de transport 10 voyages. Le nombre de cartes distribué au 1er septembre 2018 est de 485 sur le réseau ASTUCE et 85 sur le réseau havrais (LIA).

L'ajustement des dispositions relatives à la mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile a eu pour conséquence un accroissement des demandes de prise en charge PDE : 735 agents en bénéficiaient au 31/12/2017 contre 706 en 2016.

► Dématérialisation des documents et modernisation des dispositifs d'impression

L'activité de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente génère, pour garantir un fonctionnement transparent et efficace, une production importante de documents (rapports, délibérations) qui doivent être tenus à la disposition des élus et des services.
Le projet de dématérialisation des documents, engagé en 2009, poursuit un double objectif de réduction de la consommation de papier et des délais de circulation de l'information. Par delà la prise en compte des finalités environnementales (énergie, déchets, transports, etc.), il s'agit pour l'institution de s'adapter au besoin croissant de capacité de traitement et de diffusion de l'information lui permettant de remplir ses missions de manière plus efficace.

A ce jour, la dématérialisation est effective concernant les documents suivants :

- le contrôle de légalité des délibérations et des recueils papier des assemblées,
- la mise en ligne des délibérations sur l'Intranet,
- la mise en ligne sur le site Internet de la collectivité du recueil des actes administratifs et du procès-verbal des délibérations du Conseil Départemental,
- le recueil des actes administratifs à destination des partenaires extérieurs,
- la transmission des marchés publics au contrôle de légalité,
- les échanges avec les juridictions administratives dans le cadre de procédures contentieuses,
- la dématérialisation des pièces comptables.

De la même façon, le Secrétariat Général des Assemblées s'est attaché à dématérialiser ses échanges avec les élus, notamment l'envoi des convocations, calendriers, notes, par l'utilisation efficiente de l'outil KBOX. Les livres Bureau, Commission Permanente, Conseil Départemental, Recueils des actes administratifs nécessitent encore d'être tirés en quelques exemplaires « papier » mais les services du Département s'emploient chaque année à diminuer leur nombre.

La gestion des ressources humaines du Département s'appuie également sur un fonctionnement largement dématérialisé : de nombreuses démarches sont ainsi simplifiées à partir de l'Esp@ce agent dont dispose chaque agent (formation, déplacement, visualisation des fiches de paie,..). Depuis 2017, les fiches de poste sont également accessibles via cet espace.
Parallèlement, la mutualisation d'équipements d'impression (copieurs multifonctions en réseau), la réduction de leur consommation énergétique et celle des volumes de consommables (encre et papier) contribuent à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des ressources naturelles.

► **Collectes sélectives des déchets**

Engagée dès 2005, la réflexion visant à optimiser la valorisation des déchets issus des services via le développement d'une collecte sélective se traduit aujourd'hui par la mise en place de la collecte :

- des déchets verts (sites départementaux entretenus en régie),
- des plaques aluminium des machines offset utilisées par l'imprimerie,
- des déchets papier issus des travaux d'impression et de l'activité principalement sur le site de l'Hôtel du Département,
- des ampoules, des batteries et filtres liés à l'entretien des véhicules, etc.

Indicateurs

Action	objectif	Indicateurs	Année de référence : 2010 ou 2011	2015	2016	2017
Poursuivre l'optimisation des déplacements domicile-travail et professionnels des agents	- 15 % de GES sur les trajets domicile-travail	tonne équivalent CO_2 (teq CO2)	5597	-	7 791	-
		Part modale de la voiture	76%	-	66%	-
		Nombre de bénéficiaires du PDE	541	688	706	735
	- 20 % de GES sur les déplacements professionnels hors routes	Nombre de vélo de service	86	90	90	90
		Nombres de véhicules du Parc	267	235	221	242
		teq CO_2	1750	1286	1237	-
	- 10 % de GES liés à la direction des routes	teq CO_2	2972	3012	-	-
	Maîtriser les coûts des déplacements professionnels	Coût des remboursements des frais kilométriques	1017049	895734	747 411	856 544

Action	objectif	Indicateurs	Données Année de référence	2016	2017	*Tendance /année de référence*
Vers une administration éco-responsable	Remplacer les recueils papier des assemblées par leur version numérique	Nombre de pages éditées (réf : 2008)	4 952 586	705 811	496 112	- 90%
	Réduire les achats	quantité totale de papier acheté (t) (réf : 2010)	213	139	137.71	-35%

Action	objectif	Indicateurs	2014	2015	2016	2017
Collecte déchets verts	Assurer une valorisation en filière spécialisée	Déchets verts collectée par l'Unité Espaces Verts (t)	30	25.72	21.28	25,24
Collecte déchets papier	Assurer une valorisation en filière spécialisée	Déchets papier imprimerie collectés (t)	49	15.4	27.2	16,4

Promouvoir une politique d'achat responsable

ENJEUX :

Dès 2005, avec la mise en place du projet départemental de développement durable, le Département a engagé une réflexion autour de la thématique « achat durable ». La commande publique, dans le cadre prévu par le code des marchés publics, est un vecteur important de promotion et de mise en application concrète des principes de développement durable à travers la promotion des clauses d'insertion, des circuits courts, de l'économie sociale et solidaire, de la performance environnementale. La collectivité a adopté le 28 mars 2017 un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables pour la période 2017-2020 : 6 axes ont été retenus, 4 concernent le volet social, 2 le volet environnemental.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	**Établir des modes de consommation et de production durables**	**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

BILAN:

En travaillant sur une capitalisation et une diffusion auprès de l'ensemble des directions des bonnes pratiques en matière d'achat durable, le Département confirme son engagement en faveur d'une gestion responsable de ses achats. Pour ce faire, il travaille sur plusieurs axes d'interventions :

➢ **Lutte contre l'exclusion**

Depuis 2001, la réglementation des marchés publics contient des dispositions qui permettent d'utiliser l'achat public pour participer à la lutte contre les exclusions, ce qui signifie pouvoir prioriser un public en situation d'insertion. L'évolution des textes (ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016) poursuit toujours cet objectif. Ainsi, la clause d'insertion prévoit de réserver une partie des heures travaillées dans le cadre du marché à des personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail et notamment les bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, jeunes sans qualification. Les clauses sociales ont été maintenues dans les nouveaux textes de la commande publique. En 2017, 13 580 heures ont été réalisées dans le cadre de la commande publique départementale. Comme les années précédentes, les entreprises ont le plus souvent dépassé le volume d'heures prévu dans leur marché.

Il est à noter que le dispositif clause a bénéficié en 2017 essentiellement à des hommes (85 sur 88). Le schéma des achats responsables 2017-2020 prévoit de diversifier les marchés incluant des clauses sociales afin de permettre un accès plus aisé du public féminin au dispositif d'insertion de la commande publique.

Le Département, par le biais du service des marchés publics et du service insertion sociale et emploi de la Direction Sociale de l'Action Sociale et de l'Insertion (DASI), continue d'accompagner le **syndicat mixte numérique** dans le cadre de la réalisation du réseau départemental à très haut débit. En 2017, ce sont 2529 heures d'insertion qui ont été réalisées sur des marchés de travaux et de prestations intellectuelles (un volume d'heure identique est attendu pour 2018).

Chiffres-clés :
88 personnes ont bénéficié d'une insertion professionnelle dans le cadre du dispositif en 2017 :
-CDI : 5 personnes
-Intérim (27 personnes) dont 18 en intérim d'insertion (ETTI) et 9 en intérim classique (ETT)
-7 personnes en CDD de plus de 6 mois
-9 personnes en CDD de moins de 6 mois
-10 personnes en formation
-19 personnes étaient en recherche d'emploi
-11 personnes en situation inconnue

- **Environnement**

En matière environnementale, le Département agit en priorité sur le papier, sur les produits achetés par le restaurant administratif, sur la gestion des déchets dans les marchés de travaux, et sur l'intégration de clauses et/ou critères dans les marchés. Sur ce dernier point, le travail de capitalisation et de diffusion à l'interne se poursuit : la fiche de "renseignements marché" que les services doivent remplir permet d'identifier plus facilement les marchés comportant des clauses et/ou critères environnementaux. On constate une nette augmentation des marchés visés par la Direction juridique et des marchés (DJM) comportant des clauses et critères environnementaux en 2017.

Les objectifs du schéma des achats socialement et écologiquement responsables adopté le 28 mars 2017 par le Département de la Seine-Maritime sont poursuivis. Pour rappel, la collectivité prévoit ainsi que, d'ici 2020 :

- dès l'étape de la définition du besoin, 100 % des marchés publics fassent l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché public ;

- 30 % des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000€ HT, passés au cours de l'année, comprennent au moins une disposition environnementale ;

- les produits, services et travaux commandés par le Département évoluent de plus en plus vers des achats éco-responsables, avec pour intention de lutter contre le réchauffement climatique, produire, aménager et construire de façon durable ;

- pour les achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique, soit prise en compte la fin de vie de ces produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets…). Il s'agit d'une prise en compte de l'économie circulaire par la prévention de la production des déchets.

Le Conseil Départemental a pris acte, le 21 juin 2018, du bilan 2017 du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

Chiffres-clés :
- Sur les 348 lots visés par le Service des Marchés Publics, 172 lots comportent des clauses et/ou critères environnementaux, soit 49,4% de la totalité des lots.
- 92,42% du nombre total des marchés (lots) de travaux visés par la DJM comportent une disposition environnementale.
- 100 % du papier reprographique A4 et A3 distribué dans les services est fabriqué avec du papier recyclé.
- Le magazine « Écho 76 » est imprimé sur du papier 100 % recyclé.
- Le marché d'impression du magazine du Département de la Seine-Maritime a été attribué en 2016. Le papier du magazine est 100% recyclé.

Collèges : intégrer des dispositions environnementales dans les marchés de travaux

Dans le domaine de la construction durable, la Direction des collèges et de l'éducation (DCE) dispose des services d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale pour conseiller et assister le Département dans l'intégration de dispositions environnementales dans les marchés et dans la mise en œuvre de sa démarche environnementale pour toutes opérations importantes de restructuration-extension ou reconstruction de collèges. L'AMO dispose notamment d'indicateurs et d'outils permettant au Département de mesurer, au fur et à mesure de l'avancement du projet, le degré de réalisation des objectifs.
Fin 2016, le Département a obtenu la certification « NF HQE Bâtiments Tertiaires» pour la reconstruction du collège Albert CALMETTE à NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON. Il a obtenu une seconde certification en 2017 pour la restructuration-extension du collège Francis YARD à BUCHY.

- **Indicateurs**

Action	objectif	Indicateurs	2015	2016	2017	2018 (au 30/06/18)
Clauses d'insertion dans les marchés	Soutenir l'insertion des publics éloignés de l'emploi	Nombre de marchés avec clauses d'insertion	14	18	26	11
		Volume d'heure d'insertion exécuté	13974	10 725	9568	4491
Clauses et critères environnementaux dans les marchés	Réduire l'incidence environnementale de l'activité	Nombre de lots visés par le Service des marchés publics comportant au moins une disposition environnementale (clause et/ou critère)	147	136	172	138
		% de lots visés par le service des marchés publics comportant au moins une disposition environnementale par rapport au nombre total de lots visés.	42,4%	40,8%	49,4%	75%

Commentaires :

Au 30 juin 2018 :

- 78 marchés ont été visés par le Service des Marchés Publics, soit 184 lots;
- 138 lots comportent des clauses et/ou critères environnementaux, soit 75 % de la totalité des lots.

Cependant, ce résultat n'est pas représentatif de l'évolution des clauses et critères environnementaux dans les marchés publics du Département de la Seine-Maritime sur la période du 01/01/2018 au 30/06/2018. En effet, exceptionnellement durant cette période, aucun marché des directions les plus actives en terme de commande publique (direction des collèges, des routes,…) n'a été visé par la DJM. Il faut rappeler que le service des marchés publics contrôle habituellement, tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT (du fait de leur passage en CAO) et les autres marchés inférieurs à 90 000€ HT de manière facultative. Ce contrôle reprendra son cours normal pour le dernier trimestre 2018.

En outre, il est prévu dans le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables qu'à compter de 2018 les marchés d'un montant égal ou supérieur à 25 000 € HT soient pris en compte dans les statistiques. Les services devront donc transmettre à la DJM leurs statistiques des marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000€ HT, non visés par la DJM. Ces données permettront d'obtenir des statistiques pour tous les marchés publics à compter de 25 000€ HT, en fin d'année 2018.

Gestion du patrimoine

ENJEUX

Bâtiments, routes départementales, ports, bacs de Seine, collèges, forêts, ouvrages de protection contre les inondations ou de descente à la mer, etc. : le Département gère un patrimoine bâti et non bâti considérable lié à l'exécution de ses missions ou l'exercice de ses compétences. Prendre en compte les finalités du développement durable dans la gestion de ce patrimoine revient à s'interroger sur les marges de manœuvre dont la collectivité dispose en matière d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments, de préservation de la biodiversité et de la santé, de développement de l'accessibilité ou encore de contribution à l'économie locale.

► Objectifs de développement durable (ODD) principalement concernés

	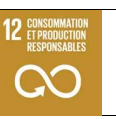	
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	**Établir des modes de consommation et de production durables**	**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

BILAN:

► Patrimoine bâti

Le patrimoine du Département a pour caractéristique d'être très varié (bureaux, centres médico-sociaux, agences des routes, musées, sites patrimoniaux, laboratoire, archives, bibliothèque …). Il représente plusieurs centaines de sites répartis sur tout le territoire et évolue périodiquement en raison notamment des transferts de compétences.

Dans le cadre de ses compétences, le Département doit réaliser la construction et l'entretien des collèges, leur attribuer un budget de fonctionnement, organiser l'accueil, la restauration et l'hébergement des élèves et assurer la gestion des personnels liés à ces services. Concrètement, le Département assure la gestion technique de 109 collèges dont il est propriétaire.

Le Département dispose **d'un Schéma Directeur Energie (SDE)** pour les bâtiments départementaux (hors collèges). Il traduit les grands principes et actions à entreprendre en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables pour 113 bâtiments en propriété du patrimoine départemental sur la période 2014-2020.

Ce schéma, en cohérence avec le Plan Climat Énergie Territorial du Département, poursuit les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- Augmenter l'efficacité énergétique du parc étudié de 20 %
- Diminuer les émissions de GES de 37 %
- Intégrer des énergies renouvelables à hauteur de 6 % de la consommation.

Le bilan annuel d'exécution réalisé en 2017 fait état de 9 opérations de travaux réalisées pour un montant de 490 066,80 €.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département sur la période 2010-2014

Avec l'adoption de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) 2013-2018, le Département de la Seine-Maritime s'est doté d'un plan d'actions ambitieux pour réduire son empreinte environnementale. Ce plan fixe des objectifs à l'horizon 2020 de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20 %) et de consommation d'énergie (-20 %) du patrimoine.

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCET, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) du Département a été réalisé en 2016-2017, sur des données 2014. Le précédent BEGES avait été réalisé en amont du PCET (2012-2013), sur des données 2010.
Si on compare les émissions de GES du Département à paramètres constants (rigueur climatique, nombre d'agents, nombre de collégiens, nombre de repas servis dans le restaurant administratif et les collèges) et pour les secteurs d'activités sur lesquels le Département a une influence directe, les émissions de GES ont diminué de 8,2% entre 2010 et 2014. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des émissions pour chaque secteur d'activité.

Ces résultats(1) sont des ordres de grandeurs, présentant une incertitude liée à des données d'activité elles-mêmes incertaines, mais également de celle des facteurs d'émission utilisés. Il s'agit d'un outil d'évaluation du PCET permettant une vision globale de l'action du Département sur les 7 secteurs d'activité retenus (administration générale, collèges, routes et bacs, transports collectifs, déplacements des usagers des centres médico-sociaux, déplacements des visiteurs des sites culturels, forêts et parcs).

Le PCET du Département arrive à son terme en octobre 2018. Pour les départements et les régions, l'obligation de réaliser un PCET a été supprimée de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement en mars 2017. Cependant, ces collectivités restent dans l'obligation de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les 3 ans. Afin d'envisager les suites à donner au PCET, son bilan a été réalisé en interne avec l'ensemble des directions concernées entre novembre 2017 et juin 2018. A partir de ses conclusions, un travail est engagé pour proposer une nouvelle stratégie d'action départementale à l'échéance de l'année 2019.

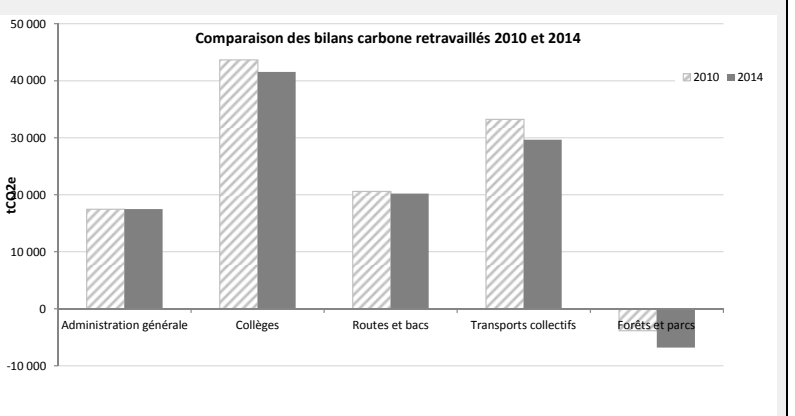

(1) Une synthèse de ce bilan a été présentée dans le rapport de développement durable 2017 de la collectivité.

- **Indicateurs :**

Action	objectif	Indicateurs	Réf 2010	2014	2015	2016	2017	Tendance /2010
Rénovation énergétique et optimisation de la gestion des collèges	- 30 % de GES	teq CO_2 corrigé du climat	17525	14957	13645	16957	18707	7 %
	- 20 % d'énergie	GWh ef corrigé du climat	82.7	73	67.7	81.4	88	6 %
		kWh ep/m2/an corrigé du climat	164.7	149.5	125.7	142.4	150.3	-9 %
Rénovation énergétique et optimisation de la gestion du domaine départemental (propriétés du Département hors chauffage urbain)	- 30 % de GES	teq CO_2 corrigé du climat	4146	4603	4389	4185		+1%
	- 20 % d'énergie	GWh ef corrigé du climat	24,5	26,7	26,2	25,9		+6%
		kWh ep/m2/an corrigé du climat	199	144,2	141,9	113,1		-43%
Diminuer les consommations d'eau		Quantité d'eau consommée dans les bâtiments (m3)	-	-	57819	44660	43799	

► **Accessibilité des bâtiments**

Le Département a déposé un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour l'ensemble de ses établissements recevant du public (hors collèges), validé par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2015. Dans le respect des dispositions réglementaires, le Département a obtenu un étalement des actions de mise en conformité qu'il doit engager sur une période de 3 ans renouvelable 2 fois, soit une durée totale de 9 ans.

Après la remise de l'attestation de conformité accessibilité pour 15 centres médico-sociaux en 2015, un deuxième groupe d'établissements recevant du public (ERP) composé de 8 sites a fait l'objet d'études préalables en 2016 avec une date d'achèvement des travaux le 10/01/2018. Des études de faisabilité sont en cours pour 6 bâtiments (CMS GODERVILLE, CMS Verdun LE HAVRE, CMS Les Capucins ROUEN, Direction des Sports à ROUEN et 2 gendarmeries). Les travaux sont prévus en 2018 et 2019.
Par ailleurs, l'Hôtel du Département fait l'objet d'études pour la mise en conformité accessibilité, la sécurité et la performance énergétique des bâtiments. Enfin, des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du CMS Flaubert au HAVRE sont prévus en 2019.

L'Ad'AP relatif à la mise en accessibilité des collèges prévoit une mise en œuvre sur 3 périodes de 3 ans entre 2016 et 2024 : les travaux devraient démarrer début 2019 dans 11 collèges. Les études de conception vont se poursuivre pour 11 autres sites en 2019.

► **Gestion des infrastructures départementales**

En sus de l'action volontariste qu'il mène sur les espaces les plus remarquables dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a entrepris de modifier les pratiques de gestion de son patrimoine de manière à favoriser au quotidien la diversité biologique. Ce faisant, il répond aux attentes de citoyens de plus en plus sensibilisés à la préservation des milieux naturels et des ressources.

Engagée depuis plusieurs années, l'évolution de ces pratiques concerne notamment :

- l'entretien des voies vertes : 137 km sont entretenues par le Département, mais également par certaines collectivités traversées comme la Métropole Rouen Normandie, dans le respect de l'environnement, de la sécurisation des déplacements et de la mise en valeur du patrimoine,
- L'entretien des ouvrages de protection contre les inondations sur les berges de Seine : sur les 88 km de linéaire concerné, 97 % (85,3 km) font l'objet d'un fauchage raisonné, et 2,7 km sont traités avec une bouillie végétale biodégradable,
- la gestion des fonds boisés départementaux (1432,73 ha) dans le cadre d'un Schéma Directeur des Forêts : les objectifs pour la période 2013-2020 visent à constituer des espaces boisés multifonctionnels en phase avec les ambitions du Grenelle de l'Environnement,
- l'entretien des sites départementaux (dont Parc de Clères, Abbaye de Jumièges et Château de Martainville) dans le cadre de démarche « 0 phyto » matérialisée dans les marchés publics.

ZOOM

Réseau routier Départemental : des travaux neufs qui intègrent l'objectif de développement durable

Le Département a en charge l'entretien de 5860 km de routes et de leurs dépendances. Il gère l'ensemble de ce patrimoine dans le cadre de son Schéma Directeur Routier Départemental de façon à assurer une continuité du réseau et de son exploitation au bénéfice des usagers. La diminution des impacts environnementaux constitue un axe directeur de cette politique matérialisé au travers de la déclinaison locale de la convention d'engagement volontaire « route durable » signée le 6 janvier 2012 avec la FRTP.
Les objectifs poursuivis sont de préserver les ressources non renouvelables et la biodiversité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et d'améliorer la sécurité des usagers, riverains et du personnel travaillant sur les chantiers.
Pour les travaux neufs, l'objectif est d'utiliser 100% de graves recyclés en apport pour les terrassements afin de limiter les matériaux de carrières et répondre aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour le recyclage des déchets du BTP. Limiter la pollution lumineuse est également un objectif du Département qui privilégie un balisage actif par LED en lieu et place d'un éclairage traditionnel, voire par la mise en place d'un balisage passif*.

A titre d'illustration, le Département a entrepris en 2017 des travaux de requalification de la RD 6015 entre Barentin et Yvetot avec pour objectif d'y favoriser une circulation apaisée, intégrant les modes doux de déplacement et la circulation des engins agricoles. Afin d'adapter une largeur de voie compatible avec l'urbanisation et d'améliorer le cadre de vie des habitants, une voie de circulation a été supprimée pour créer des bandes multifonctionnelles (accotements en enrobés).

Les travaux ont également permis de limiter les zones de dépassement, de faciliter les échanges avec les autres voies en aménageant les principaux carrefours en giratoires et de requalifier les traversées d'agglomération (mise en place de bordures et de trottoirs, réalisation d'un aménagement urbain et paysager).

*Actif = la source lumineuse vient du matériel (plot LED)
Passif = la source lumineuse vient du véhicule et est réfléchie par le matériel (plot rétroréfléchissant).

Action	objectif	Indicateurs	2016	2017
Schéma départemental des véloroutes et voies vertes	Développer l'écotourisme	% de voies vertes réalisés par rapport aux itinéraires arrêtés au schéma	27,8	27,8
		km de voies vertes (sites propres) réalisés et entretenus	137	137
Schéma directeur des forêts départementales	Concilier développement et préservation de l'environnement (diversification des peuplements, production de bois, accueil du public)	Part (%) des surfaces plantées (<25 ans) comprenant au moins 3 essences objectives (référence 2006 : 25 %) (objectif 2020 : 62 %)	71% 1	47%
		Taux de prélèvement de l'accroissement biologique (%) (objectif 2020 : 40 %)	28% 2	63%①
		Part (%) des surfaces de peuplements classées en série d'accueil du public (référence 2006 : 13 %) (objectif 2020 : 18 %)	24%	26%

① Accroissement du niveau de production à relativiser pour l'année de référence (concentration d'assiettes de coupes sur la période et reprise du marché du bois fin 2016).

1 Plantations en 2016 de 11,5 ha. Aux Essarts dont 9 ha de mélanges feuillus (chêne sessile, chêne pubescent, châtaignier et chêne rouge)
2 Défauts de prélèvements liés aux méventes de 1 112 m^3 sur les 2 422 m^3 programmés, Taux de prélèvement initialement attendu de 52%.